

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

7, rue Émile-Dubois, 75014 PARIS

Tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46

Courriel : dlf78@club-internet.fr, site : www.langue-francaise.org

N° 212

Avril - mai - juin 2004

DU PRÉSIDENT

- 2 Le prix Richelieu à Philippe d'Hugues.
Jean Dutourd

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

- 3 L'administration fédérale face aux anglicismes. *Étienne Bourgnon*
5 Une jeune Italienne au Sénat.
Nicoletta Sallemi
6 Les Franco-Américains. *Louise Peloquin*
9 Le français en Tunisie. *Mireille Tlili*
10 Aux scientifiques francophones.
Abdou Diouf
12 Les brèves. *Françoise Merle*

LES LANGUES DE L'EUROPE

- 15 Questions de multilinguisme.
Anna-Maria Campogrande
16 Communiqué. *Charles Potier*
16 Langues sans frontières. *Claire Goyer*

LE FRANÇAIS EN FRANCE

Vocabulaire

- 18 Non-assistance à langue en danger.
Maurice Druon, de l'Académie française
24 Dessin de *Sempé*
25 Mots en péril. *Jean Tribouillard*
26 Acceptions et mots nouveaux.
27 Thèques. *Pierre Delaveau*
30 « Bénévolence ». *Michel Pougeoise*
32 Sparte. *Bernie de Tours*
33 Glissements de sens du mot *sexe*.
Philippe Guran
34 De toutes les couleurs. *Philippe Ruiz*

Style et grammaire

- 36 Accentuation. *Jean Tribouillard*
37 Aux journalistes. *Jean Fenech*
37 À propos d'euphonie.
Bernard Moreau-Lastère
39 Le saviez-vous ?

Humeur / humour

- 43 L'aire du taon. *Jean Brua*
44 Mots en croisade. *Joseph Sans*
45 Le temps des soldes. *Xavier Boissaye*
46 Abus de langage. *Juliette de Rougé*
47 En lisant le Larousse...
Jean-Jacques Rousset
48 *Panem et circenses*. *Jean-Paul Espinosa*
49 Pour une IVG de l'ING. *Georges Gréciet*
49 Moqueries et mots qui rient.
Serge Lebel
50 Compétence. *Gilbert Castellanet*

Agir ?

- 51 Le billet de la rédaction. *Jacques Pépin*
51 Propre ou figuré ? – Les deux, Mon
Adjectif. *Pierre Delaveau*
52 Loi du 4 août 1994 : applications.
Jean-Claude Amboise
53 Sur l'internet. *Jacques Pépin*
54 Extrait de *La Lettre* du CSA.
55 Pour le plaisir...

Le français pour un critique de cinéma :

- 56 Philippe d'Hugues.

NOUVELLES PUBLICATIONS

- 58 *Romain Vaissermann, Nicole Vallée,*
Guillemette Mouren-Verret

I à XXI VIE DE L'ASSOCIATION

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, tél. : 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 2004 - 2

Revue trimestrielle

Dépôt légal n° 8

CPPAP n° 0308 G 83143

DU PRÉSIDENT

LE PRIX RICHELIEU À PHILIPPE D'HUGUES



Jusqu'à présent, notre prix Richelieu a couronné des gens qui avaient une bonne langue. Aujourd'hui, nous avons décidé de l'attribuer à un homme qui a de bons yeux et de bonnes oreilles. Notre lauréat est d'autant plus admirable que ses combats se déroulent dans l'obscurité. Il est une

sorte de chevalier d'Assas de la nuit cinématographique. Il ne cesse de crier : « À moi, la France, voici les ennemis ! » Selon sa vieille habitude, la France n'entend rien et laisse mourir son héros. Par chance, le héros est solide. Il ressuscite tous les jours, et il lui arrive même quelquefois de décrocher des honneurs officiels.

Toute personne aimant un peu le cinéma aura reconnu Philippe d'Hugues dans mon petit croquis. Non seulement il est un héros, mais encore un héros qui ne se trompe pas d'ennemi. Ne pas se tromper d'ennemi est très difficile, surtout lorsque l'ennemi est un vieil ami auquel nous attachent beaucoup de liens historiques ou sentimentaux. Pour Philippe d'Hugues, le seul cinéma dans le monde qui menace le cinéma français est le cinéma américain, non par sa supériorité mais par sa puissance matérielle écrasante. Il y a du gaullisme dans la détermination de Philippe d'Hugues, qui considère que du moment qu'un allié devient trop fort il devient du même mouvement un adversaire ou un maître.

Il ne passe pas de films français en VO dans les salles des États-Unis ni beaucoup de films français d'ailleurs. Comme quoi défendre le cinéma français, c'est défendre et propager la langue française. En quoi Philippe d'Hugues nous est particulièrement cher.

Jean DUTOURD
de l'Académie française

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE FACE AUX ANGLICISMES



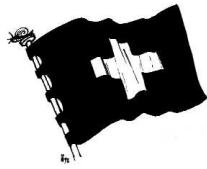
La Chancellerie fédérale a créé sur la toile un site des anglicismes de l'administration fédérale et y a publié des recommandations relatives au traitement des anglicismes au sein de cette administration. Elle a été guidée par le souci de s'adresser à la population dans une langue aisément compréhensible et par l'obligation de respecter les langues officielles de la Confédération (allemand, français, italien, voire romanche dans ses rapports avec les personnes parlant cette langue). Sous sa direction, un groupe de travail s'est fixé pour but « *d'encourager un meilleur usage de la langue par le choix des termes, et focalise ses travaux sur les emprunts étrangers (au premier chef les anglicismes)* ».

L'utilisation d'anglicismes par l'administration comporte, en effet, de nombreux inconvénients :

- chacun les comprend à sa façon, parfois mal ;
- beaucoup se sentent insécurisés ou marginalisés par ces formes non familières ;
- dans certains cas, il s'agit d'ailleurs de pseudo-anglicismes, n'ayant jamais existé tels quels en anglais ou ayant un sens différent ;
- ainsi se crée un jargon *Swiss English* ;
- les anglicismes, par leur nombre, appauvrissent les langues nationales ;
- relevant d'une autre logique linguistique, puisant à d'autres sources, ils entravent ou empêchent le libre jeu de la langue emprunteuse ;
- ils peuvent aussi déstabiliser des termes usuels, voire les supplanter.

À défaut de pouvoir redresser des situations malheureuses, les recommandations permettront à l'administration d'éviter la répétition de plusieurs erreurs, à savoir :

- désigner certaines de ses unités par un nom étranger (exemple *Swissmint*) au lieu de les nommer dans chacune des langues officielles ;
- désigner certaines de ses activités par des termes étrangers (*e-government*, *e-voting*, *task force*, etc.) ou par des emprunts injustifiés d'une langue officielle à une autre ;



– utiliser pour ses campagnes d’information des slogans en langue étrangère (exemple : *Feel your power*), au lieu d’en créer pour chacune des langues officielles.

Comment un rédacteur doit-il, dès lors, se comporter lorsqu’il rencontre un terme anglais ? Il se demandera d’abord si l’anglicisme ne peut être remplacé par une forme existante. À cet égard, il peut consulter le site de la Chancellerie fédérale, qui lui indiquera si la question s’est déjà posée ailleurs et comment elle a été résolue dans les pays germanophones, francophones et italophones. Au demeurant, il aura recours à des dictionnaires spécialisés.

Lorsqu’il y a plusieurs équivalents pour un anglicisme, il donnera la préférence à celui qui se révèle sémantiquement le plus explicite et pour lequel on trouve le plus grand nombre d’occurrences, par exemple sur l’internet.

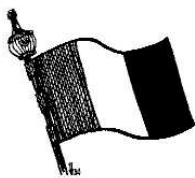
Quant à la création de mots, ce n’est pas la vocation du groupe de travail, mais la Chancellerie fédérale est en relation à ce sujet avec des commissions de terminologie et de néologie.

En conclusion, « *un choix raisonné d’équivalents permet d’éviter les inconvénients liés à la libre prolifération des anglicismes dans les textes officiels de l’administration fédérale* ». Cette manière de faire assure une communication fluide entre l’État et les citoyens, elle donne aux textes une cohérence au plan linguistique et elle permet à chacune des langues officielles de la Suisse – qui sont aussi de grandes langues européennes – de se développer selon son génie propre.

Il est heureux de constater que l’administration suisse se préoccupe du grave problème que constitue l’invasion de nos langues par les anglicismes et américanismes.

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux

À titre de promotion :
chaque auteur ou adhérent cité dans la revue
reçoit deux exemplaires supplémentaires de *DLF*.



UNE JEUNE ITALIENNE AU SÉNAT

Accueillie à Paris du 13 au 18 mars 2004 – pendant la Semaine de la langue française –, la lauréate de La Plume d'or 2003, Nicoletta Sallemi, jeune étudiante italienne, a été invitée par le président du Sénat, M. Christian Poncelet, et magnifiquement reçue par le sénateur André Ferrand, dans les salons de la présidence du Sénat.



Je voudrais remercier Monsieur le Président du Sénat, Monsieur le sénateur Ferrand, l'association Défense de la langue française, l'Alliance française et tous ceux qui m'ont permis d'être ici aujourd'hui. C'est un honneur pour moi d'être reçue au Sénat de France et d'avoir gagné un concours très important comme La Plume d'or.

Je suis très contente d'avoir eu la possibilité de revenir à Paris : j'étais déjà venue, mais c'est une ville qui mérite d'être visitée plusieurs fois et qu'on ne termine jamais de découvrir ; en plus, grâce à ce voyage, j'ai pu améliorer ma connaissance de la langue et de la culture françaises. J'ai été reçue très gentiment, pas seulement comme la lauréate, mais comme une fille, et cela m'a fait un grand plaisir.

Je crois que tout ce que vous faites pour défendre et faire connaître la langue française est très important, parce qu'une langue n'est pas seulement un ensemble de règles de grammaire, mais c'est une culture. Donc, en défendant votre langue, vous défendez votre façon de penser et de sentir, vos traditions et vos origines, c'est-à-dire votre identité, et vous faites connaître votre culture soit aux Français, soit aux étrangers comme moi. Je dis donc un très grand merci à tous !

Nicoletta SALLEMI



LES FRANCO-AMÉRICAINS

Invitée d'honneur au déjeuner qui suivit l'assemblée générale de DLF le 3 avril, Mme Louise Peloquin nous a présenté nos cousins d'Amérique.

Les Franco-Américains sont caractérisés par trois éléments principaux : l'origine canadienne-française, la langue maternelle française et la religion catholique. Seuls les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre seront considérés ici. Leur nombre est estimé à 400 000 personnes pour une population totale de près de 12 000 000 d'habitants dans les six États de Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island et Vermont. Ce chiffre représente la population qui reconnaît le français comme langue maternelle.

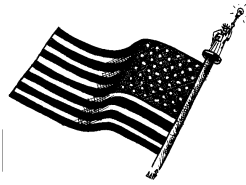
Si le fait français a pu s'implanter et s'épanouir en Nouvelle-Angleterre, c'est largement grâce à toutes les institutions francophones, paroisses, écoles journaux, associations, etc., qui ont contribué à sa reproduction et à sa légitimation dans la conscience collective. Mais un autre fait éclaire la francophonie résistante des premiers Franco-Américains, son effritement chez la génération d'après la Seconde Guerre mondiale et son renouveau actuel : les attitudes sociales de ses héritiers.

Nous ne pouvons traiter de toutes les attitudes sociales qui ont marqué le comportement linguistique des Franco-Américains depuis plus d'un siècle. Nous nous contenterons donc d'examiner les plus significatives d'entre elles, chez les bâtisseurs des « Petits Canadas » (les premiers Franco-Américains), chez leurs descendants des années 50-70, et chez les « Francos » d'aujourd'hui.

Les bâtisseurs des « Petits Canadas »

Comme d'autres immigrants, de nombreux Canadiens français envisageaient leur exil du pays natal comme une mesure temporaire de survie. Après avoir gagné et épargné suffisamment d'argent, ils comptaient reprendre une activité au pays d'origine.

Cependant, l'histoire du fait français en Nouvelle-Angleterre nous montre que la majorité des Canadiens français venus y travailler s'y sont installés définitivement. Malgré les conditions de travail fort difficiles, la plupart des Canadiens français ont choisi de demeurer en Nouvelle-Angleterre. D'autres, tout en souhaitant se rapatrier, n'ont jamais pu, à cause de leurs familles nombreuses, rassembler suffisamment d'argent pour regagner leur pays natal. Quel que soit le cas, les Canadiens français qui sont restés en Nouvelle-Angleterre



ne se sont pas hâtés d'adopter le mode de vie et la langue du pays d'accueil. Ils se sont « rapatriés », en quelque sorte, en devenant les bâtisseurs des « Petits Canadas ». Ainsi, la fondation des églises, des écoles, des commerces et des journaux francophones¹ a permis la réinstitution, en Nouvelle-Angleterre, de l'habitus social quitté.

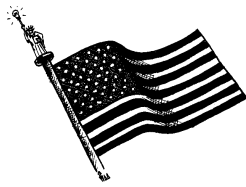
Pour les premiers Franco-Américains, maintenir le français avec ferveur était un acte hautement valorisant au sein du groupe ethnique. C'est la raison pour laquelle les francophones se faisaient un devoir de faire vivre leur langue dans des champs d'interaction sociale aussi vastes et divers que possible : en famille, à l'usine avec les compatriotes francos, à l'église, dans les clubs ethniques et partout au « Petit Canada ». Les efforts réunis des membres de la communauté francophone rehaussaient l'utilité du français outil de communication, malgré l'écrasante domination linguistique de l'anglais.

Examinons maintenant trois de ces « perceptions » ou images de la langue française, chez les bâtisseurs des « Petits Canadas ».

1. « Notre langue, bijou sacré de nos aïeux. » Une des raisons essentielles pour lesquelles les immigrants canadiens-français valorisaient la langue française est que celle-ci représentait le lien viscéral avec l'Histoire. Pour eux, parler français faisait revivre en quelque sorte tous ces vaillants explorateurs qui furent les premiers à semer la culture française au Nouveau Monde. L'histoire de leurs successeurs, les Canadiens français, était également admirée par les premiers Franco-Américains. Ils s'inspiraient des aïeux, qui avaient tant combattu pour préserver leur spécificité linguistique et culturelle en pays conquis par les Anglais. La vie et les luttes des ancêtres servaient de guides pour les bâtisseurs des « Petits Canadas ». En effet, l'histoire du fait français en Amérique du Nord figurait au programme d'études des écoles paroissiales, tout comme l'histoire des États-Unis. Les jeunes Francos devaient connaître leurs origines, s'inspirer de la fidélité à l'ethnie et de la persévérance de leurs aïeux, et surtout poursuivre leur œuvre en reproduisant, à leur tour, une nouvelle communauté francophone dans un pays anglophone.

Considérons la vie quotidienne de la grande majorité des immigrants canadiens-français. À l'usine, dans des conditions pénibles, ils travaillaient douze heures par jour pour le maigre salaire d'un peu plus d'un dollar. Ils habitaient les « tenements », des logements ouvriers multifamiliaux surpeuplés.

1. NDLR : l'un des plus réputés d'entre eux, le quotidien *L'Étoile* de Lowell, Massachusetts, appartient dès 1910 au grand-père de Louise Peloquin : Louis-A. Biron.



Dans ce milieu d'ouvriers pauvres, la pratique de la langue française et l'utilisation des produits culturels qu'elle véhiculait permettaient une véritable métamorphose psychologique de la communauté ethnique tout entière. Si la Franco-Américanie naissante ne partageait pas encore la richesse matérielle de la société d'accueil, elle possédait tout de même la langue française, ce « bijou sacré » des aïeux.

Pour les bâtisseurs des « Petits Canadas », parler leur langue d'origine voulait dire se solidariser avec tous les porteurs de la culture française en Amérique du Nord. Le serment solennel était donc prêté en français, lien avec l'histoire collective :

*« Non ! ce n'est pas possible en ce pays prospère
Que tu ne dures pas comme en plateau gaulois.
Vive dans la grandeur, la souveraine gloire,
Notre langue, joyau sacré de notre histoire. »*

2. Garder sa langue, c'est rester soi-même. La distinction de la francophonie, tout en liant les immigrants canadiens-français à l'héroïque passé des bâtisseurs de la Nouvelle-France, ancrerait leur identité, à l'intérieur du pays d'accueil anglophone. *« Notre race est née, a grandi, liée au langage de la France, défendue et sauvée par lui. Le français qu'elle parlait, c'est ce qui, plus que tout le reste, lui a gardé son individualité, sa permanence distincte parmi les autres races qui l'entouraient et la débordaient »* (Louis Dantin, *Gloses critiques*, Éditions Albert Lévesque, 1931).

Une fois installés définitivement aux États-Unis, la plupart des immigrants canadiens-français ont acquis la nationalité américaine. Mais le choix de devenir citoyens américains n'éclipsait aucunement le souhait de « garder leur individualité parmi les autres races ». Pour atteindre cet objectif, la pratique de la langue française était considérée comme le moyen le plus efficace. L'isolement a effectivement permis aux Francos de poursuivre une existence sociale semblable à celle du pays d'origine : un mode de vie centré sur la fidélité au clan ethnique, à la famille par le sang, à la « famille » des héritiers de la culture et de la langue françaises.

Les bâtisseurs des « Petits Canadas » percevaient la francophonie comme un moyen d'être eux-mêmes, c'est-à-dire « Francos » aussi bien que citoyens américains.

3. La langue française, instrument de culture. Pour les immigrants canadiens-français, la langue maternelle représentait « *la plus riche et la plus*

glorieuse de toutes les langues modernes [...], la plus haute expression de la civilisation humaine ».

Les Franco-Américains se considéraient non seulement comme les héritiers de « *la plus belle des langues [...], riche entre toutes* », mais aussi comme des privilégiés, car ils avaient accès à tous les produits culturels véhiculés par le français, sa littérature et sa chanson, par exemple. Si les premiers Franco-Américains appartenaient aux classes socio-économiques défavorisées, ils étaient convaincus que la langue française, avec toutes les richesses culturelles dont elle est porteuse, situait l'ensemble du groupe ethnique francophone à un niveau intellectuel élevé.

L'attitude sociale fortement valorisante à l'égard de la francophonie, du début des vagues migratoires du Canada français jusqu'au milieu du xx^e siècle, explique le fait que le français ait pu se maintenir, en tant que moyen d'expression privilégié, dans le champ d'action propre à sa communauté ethnique.

Louise PELOQUIN



LE FRANÇAIS EN TUNISIE



Une bande dessinée bilingue français/arabe réalisée entièrement à l'ordinateur par ma classe de CM2 à l'école Paul-Verlaine de La Marsa, et qui s'intitule *Le Fabuleux Destin d'Élissa*, sortira des presses courant mai et sera présentée aux autorités et aux parents le 4 juin dans une galerie d'art de Carthage, qui les y invite gracieusement. Cette bande dessinée retrace l'histoire/légende de la fondation de Carthage. Au cours du « vernissage », les élèves feront une lecture publique d'un extrait du texte de Defrasne, lui-même se faisant l'écho de l'*Énéide* de Virgile, qui a servi de base au travail. Mais avant cela ils auront assisté à la sortie de leur BD des presses d'une imprimerie qui a proposé d'en tirer plus de six cents exemplaires, gratuitement pour les encourager ! Ils en auront suffisamment pour en distribuer aux enfants des hôpitaux tunisiens. Le projet « littéraire » d'une année de CM2 prendra ainsi tout son sens.



Mireille TLILI

NDLR : Nous saluons avec enthousiasme les initiatives de ce genre.

AUX SCIENTIFIQUES FRANCOPHONES

Nous remercions vivement M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, de nous avoir autorisés à publier des extraits du message qu'il a adressé aux 56^{es} Journées internationales francophones d'angéiologie. « Ce congrès annuel international est certainement l'un des seuls où les orateurs "experts mondialement reconnus" se retrouvent pour présenter leurs travaux en français », précise le docteur Michèle Cazaubon, secrétaire générale de la Société française d'angéiologie, qui nous a transmis ce message.

Le domaine scientifique ne doit pas être oublié dans cette grande ambition que la Francophonie a faite sienne et qui est l'objet, en ce moment même, d'une discussion à l'Unesco devant conduire à l'adoption d'une Convention internationale en 2005.

En effet, comment parler de diversité culturelle quand la quasi-totalité des publications scientifiques n'existent qu'en une seule version linguistique ? Quelles garanties pour la démocratie mondiale et l'intérêt général, quand les sources d'information et de financement de la recherche (et ses applications possibles) sont concentrées entre les mains de quelques puissants groupes, sans contre-pouvoir ?

À travers la question de la langue se pose le problème du contrôle de la science mondiale. Dans les sciences du vivant, par exemple, si l'anglais devient la seule référence, au détriment des appellations latines, y compris pour la dénomination des espèces, ce qui est la tendance actuelle, son pouvoir risque de devenir de plus en plus dominant au sein des instances mondiales. Il l'est déjà suffisamment. Il n'est pas question de le contester, mais il est primordial que la langue française et les autres langues latines prennent leur place, et toute leur place, dans un milieu linguistique mondial en pleine évolution. Pour la Francophonie, les enjeux sont importants : ils concernent le développement de la pensée scientifique française et francophone, la formation scientifique de la relève, le dynamisme de la langue française.

Il me semble que c'est en termes d'usage de la langue française que les scientifiques sont parfois victimes de pressions implicites. Dans des réunions ou au sein des équipes de recherche, comme dans des colloques internationaux, l'anglais s'impose souvent sans nécessité réelle. Alors que nous sommes tous d'accord pour lui reconnaître cet avantage d'être assez

largement connu dans le monde pour rendre possible un échange entre deux locuteurs n'ayant pas d'autres idiomes communs, son utilisation systématique ne se justifie pas.

Le problème n'est pas lié à telle ou telle langue – et surtout pas à l'anglais en particulier –, le danger réel est celui de l'unilinguisme !

En effet, la logique, si précieuse aux scientifiques, devrait leur enjoindre de rechercher la manière la plus efficace de faire partager à leurs collègues une pensée complexe, forcément mutilée dans une langue étrangère imparfaitement maîtrisée. D'autres combinaisons peuvent et doivent devenir un réflexe, comme par exemple les opportunités que nous offre la proximité des langues latines, dont la compréhension passive peut efficacement suppléer un anglais rudimentaire. Le simple fait de s'enquérir des connaissances linguistiques de son interlocuteur, y compris dans les discussions formelles, redonnerait également ses chances au plurilinguisme.

Cependant, le volontariat et les bonnes résolutions ne peuvent pas tout. La responsabilité des États et, au-delà, des institutions internationales est engagée. Certaines législations, je pense à la France ou au Canada-Québec, contiennent déjà des dispositions favorables au multilinguisme : de par les obligations faites aux organisateurs de colloques, par exemple, ou dans le soutien apporté à la traduction et à l'interprétation. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie finance également ces coûts-là. Il faudrait aussi que les principaux bailleurs de fonds, comme l'Union européenne, n'éludent pas la question linguistique quand vient le temps du choix des allocataires de leur financement. Cela suppose, au minimum, que les appels d'offres et les informations concernant les programmes ne soient pas exclusivement rédigés en anglais !

Je compte sur votre résolution pour faire vivre la science en français et sur votre vigilance pour aider l'Organisation internationale de la Francophonie à mieux connaître les évolutions que les praticiens que vous êtes mesurent quotidiennement.

Abdou DIOUF
Secrétaire général
de l'Organisation internationale de la Francophonie

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

● ÉTATS-UNIS :

– Le nouveau gouverneur de la Louisiane, **Kathleen Babineaux Blanco** a pris officiellement ses fonctions le 12 janvier à Baton Rouge. Elle a prêté serment en français et en anglais. Elle a par ailleurs évoqué avec fierté son éducation en français.

– La Semaine de la Francophonie (13 au 20 mars) a été marquée en Louisiane par de nombreuses manifestations : concours d'éloquence, journées d'héritage français, festival du film français, etc.

– *FranceGuide*, magazine annuel publié par la Maison de la France à New York, et disponible en quatre langues, est un excellent outil pour les professeurs. Il leur est offert sur simple demande : publication.nyc@franceguide.com

● Complément au Trésor de la langue française informatisé, la **Base de données lexicographiques panfrancophones** (BDLF), mise sur la toile le 18 mars par l'AUF*, regroupera le vocabulaire français de tous les pays et régions de la Francophonie. Y participent déjà : l'Acadie, la Belgique, le Burundi, la Louisiane, le Maroc, le Québec, la Réunion et la Suisse : www.tlfq.ulaval.ca/bdlp

● BELGIQUE :

– À Bruxelles, la **Maison de la Francité*** organise, depuis septembre 2003, des tables de conversation française, tous les jeudis de l'année scolaire, de 18 h 30 à 20 heures.

* Maison de la Francité : 18, rue Joseph-II, B-1000 Bruxelles, tél. : 32 2 219 49 33, fax : 32 2 219 67 37, courriel : mdlf@maisondelafrancite.be site : www.maisondelafrancite.be/francite/

– Après la disparition, à la mi-décembre, de *de la Quinzaine européenne*, un hebdomadaire, **L'Européenne de Bruxelles***, est né le 8 janvier. L'équipe, composée en grande partie des journalistes belges de l'ancien titre, a la conviction qu'un journal européen en langue française est indispensable pour éviter le monopole européen de la presse anglophone, et elle se battra en faveur de la diversité linguistique.

* *L'Européenne de Bruxelles*, 285, rue de la Cambre, B-1150 Bruxelles, tél. : 32 2 771 68 34, site : www.leuropeennedebruxelles.com

– L'APFF* dénonce l'isolement des 300 000 francophones de Flandre, ignorés dans tous les accords signés avec la Flandre par les États, les régions francophones, l'OIF*. Le Conseil de l'Europe reconnaît la présence de cette minorité francophone alors que la Flandre refuse de l'admettre.

APFF, Spreeuwenlaan 12, B-8420 De Haan, Belgique, tél. : 32 5 923 77 01, fax : 32 5 923 77 02, courriel : apffdmnet.be Site : www.dmnnet.be/ndf/indexfr.html

● M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF*, a désigné le 2 mars **Antonio Mascarenhas Monteiro**, ancien président de la République du Cap-Vert, pour diriger la mission de l'OIF* à Haïti.

● La thèse de doctorat de **Mme Luisa Armán Lomba**, professeur de français à l'université de Vigo (Espagne), s'intitule (nous traduisons) : « Compétence en communication orale en français L2 : réussite de l'élève à la fin de l'enseignement secondaire obligatoire ».

Universidad de Vigo, Departamento de Filología Inglesa, Francesa y Alemana, Campus Universitario de Lagoas-Marcosende, E-36200 Vigo-Pontevedra, courriel : arman@uvigo.es, site : <http://webs.uvigo.es/arman>

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

● SUISSE :

– Sous le titre « L'américanisation des langues nationales n'est pas une fatalité », le quotidien fribourgeois *La Liberté* a rendu compte de la création à Lausanne, le 20 mars, de l'association **Défense du français** (www.defensedufrancais.ch). La fondation du même nom, qui a vu le jour en avril 2003 (voir *DLF*, n° 209), a eu recours à cette forme juridique pour pouvoir recruter des membres, quelque 600 personnes ayant manifesté de l'intérêt pour cette cause.

– Dans le dernier *Bulletin* de la Communauté romande du Pays de Fribourg, **Armand Maillard**, ancien chef de service à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports du canton de Fribourg, affirme que si les emprunts vivifient une langue il ne s'agit plus aujourd'hui d'emprunts à une langue étrangère, mais d'une « intrusion brutale » due à la mondialisation.

– Dans *Domaine public* (2 avril), **François Grin**, professeur à l'École d'interprètes et de traducteurs de l'université de Genève, évoque la décision du ministère britannique de l'Éducation d'abandonner l'enseignement obligatoire d'une seconde langue en Angleterre et au pays de Galles. Il met l'accent sur les économies ainsi réalisées et sur les avantages qu'ont les anglophones dans les négociations internationales, l'anglais appris faisant toujours pâle figure face à l'anglais langue maternelle.

● ROUMANIE :

L'association DEFY* nous apprend que depuis le mois de février **Adrian Mustatea**, jeune professeur de français à

l'université Transylvania de Brasov, est directeur de l'Alliance française.

La bibliothèque de français de Brasov souhaiterait enrichir son domaine de critiques littéraires.

* Site : <http://perso.club-internet.fr/rolrena>

● À l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le bureau Asie-Pacifique de l'AUF* a organisé à Hanoï (Viêt Nam) un colloque sur le thème : recherche scientifique et francophonie.

● *Le Figaro littéraire* a consacré son numéro du 18 mars à la Francophonie :

– Auteur de nombreux livres en français, Ahmed Youssef, Égyptien, Arabe et anglophone, définit la Francophonie comme un « *miracle politique* ». Pour lui, le français est « *la langue de la culture* » et l'Égypte, qui appartient à l'OIF*, « *est le seul pays arabe où le français progresse* ».

– À Budapest, l'enseignement du français est prioritaire dans deux facultés : la faculté des lettres modernes et l'université des sciences, où l'on donne aux futurs ingénieurs des cours en français.

– À Riga (Lettonie), **Olga Ozolina**, directrice du département de langue française de l'université et professeur au lycée français, affirme que le français est plus qu'utile, il est « vital » ! Elle a contribué au jumelage de son université avec celles de Rouen, de Chambéry et de Nancy-2. C'est à Riga que se trouve la première bibliothèque francophone des États baltes.

– En Inde, anglais mis à part, le français est la première langue enseignée et parlée.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

Chaque année, 21 000 étudiants s'inscrivent dans les Alliances françaises, où le réseau est l'un des plus denses du monde. Cet engouement peut s'expliquer par le désir de jeunes Indiens d'émigrer au Canada ou en France, ou d'acquérir un atout supplémentaire pour leur carrière.

- Un article de *Québec info* (hiver 2004) rappelle que les œuvres littéraires québécoises, et plus particulièrement les livres pour la jeunesse, sont très souvent traduites en de nombreuses langues et largement diffusées. Pour les découvrir, consultez L'île, centre de documentation virtuel sur la littérature québécoise : www.litterature.org

- La représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne propose des cours intensifs de français aux commissaires européens des dix pays qui viennent d'adhérer à l'Union. Deux d'entre eux, les commissaires hongrois et letton, parlent déjà français.

- L'association EVEO*, qui favorise les échanges avec des partenaires de Pologne, Hongrie, Russie..., vient de créer son site : www.eveoasso.com

* EVEO, 74, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

- Des professeurs de français de près de cent pays se rendront au **congrès mondial d'Atlanta** du 19 au 23 juillet.

Ce congrès, organisé par la FIPF* et l'AATF*, sera ouvert par le secrétaire général de l'OIF*, **M. Abdou Diouf**.

- **RUSSIE :**

À l'occasion du 250^e anniversaire de l'université de Limossov, le 25 janvier, son vice-doyen à la recherche, directeur du département de français, **Nikolai Garbovski**, a répondu à Greta Tchesnovitskaya pour le journal russe *La Langue française*. Les Français sont très présents dans cette université, où ont été implantés quatre centres de recherche, dont le Collège de journalisme qui transmet les traditions journalistiques françaises, un mastère franco-russe dans le domaine des sciences exactes et de l'économie, et un centre de mathématiques appliquées. Le français 2^e ou 3^e langue est plus demandé que l'anglais, car notre langue est très importante pour les sciences humaines et les sciences exactes. La plus grande université de Russie est en contact avec plusieurs universités françaises. (*Gazette de la presse francophone*, n° 115.)

- Ouagadougou accueillera, du 17 au 22 novembre, les 36^{es} Assises de la presse francophone et, les 26 et 27 novembre, le X^e Sommet de la Francophonie.

Françoise MERLE

* AATF : American Association of Teachers of French (Association américaine des professeurs de français)

* APFF : Association pour la promotion de la francophonie en Flandre

* AUF : Agence universitaire de la Francophonie

* DEFY : Développement de l'entraide francophone yvelinoise

* EVEO : Échanges et valeurs Est-Ouest

* FIPF : Fédération internationale des professeurs de français

* OIF : Organisation internationale de la Francophonie

LES LANGUES DE L'EUROPE



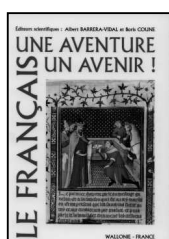
QUESTIONS DE MULTILINGUISME

Une réunion d'experts de différentes disciplines, en provenance des États membres, a eu lieu dans l'enceinte de la Commission européenne, les 27 et 28 janvier 2003. Voici leurs conclusions.

Conclusions /orientations

- Le problème du multilinguisme est lié au projet d'intégration européen, dans la mesure où l'un ne verra pas le jour sans l'autre. En d'autres mots et pour se rattacher aux grands aînés : l'Europe sera multilingue ou ne sera pas.
- Les menaces qui pèsent sur le multilinguisme sont généralement reconnues.
- L'importance de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et la nécessité de la préserver, en tant qu'expression de son identité et lieu de sa richesse créative, sont reconnues par la quasi-totalité des intervenants.
- L'accent est mis sur l'importance des politiques nationales d'éducation des États membres.
- Une formule semble s'imposer d'elle-même : « trouver l'équilibre entre langues et population », à savoir : satisfaire le maximum d'acteurs politiques en utilisant un nombre minimal de langues.
- Afin de préserver ce qui est généralement considéré comme un patrimoine commun, a été mise en évidence l'importance de trouver des solutions équitables pour l'usage des langues.
- La mise en pratique de cette exigence devrait s'orienter vers un système qui impute aux États membres dont les langues sont langues de travail effectives l'essentiel des coûts de la traduction et de l'interprétation. Ce système devrait être complété par la création de programmes communautaires d'aide et de compensation pour les langues les moins utilisées.

Anna-Maria CAMPOGRANDE



NDLR : Mme Anna-Maria Campogrande a rédigé le chapitre « Le français et l'Europe » de l'ouvrage collectif : *Le français, une aventure, un avenir !* (Éditions Wallonie-France, 2004, 298 p. ; pour le commander, voir *DLF*, n° 211, p. XIV).



COMMUNIQUÉ

À quelques semaines de la fin de son mandat, M. Kinnock, le commissaire *britannique* chargé de la politique du personnel, parachève l'œuvre d'anglicisation de la Commission européenne, à laquelle il s'est consacré : depuis le 1^{er} mai 2004, il a donné ordre que les standardistes, en réponse aux appels extérieurs, abandonnent le multilinguisme en usage pour n'annoncer qu'en anglais : « *European Commission* »... Mesure – ô combien ! – symptomatique.

Bien entendu, chacun a réagi à son niveau et par les canaux dont il dispose, en soulignant que la vitrine de l'Europe doit refléter le multilinguisme dont on se gargarise en haut lieu. Grâce à nos efforts conjoints, M. Kinnock a reculé et nous avons constaté que l'accueil téléphonique se fait désormais en français et en anglais. N'hésitez pas à vérifier dans les prochaines semaines en composant le numéro de la Commission (+32 2 299 11 11). Exercice à répéter sans modération !

Charles POTIER

LANGUES SANS FRONTIÈRES

La Commission européenne a développé un plan d'action 2004-2006 pour la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique.

On ne le répétera jamais assez avec Claude Hagège : pour bien défendre sa propre langue il faut parler celles des autres. Aujourd'hui, cet apprentissage n'est plus seulement un choix. Il est devenu une nécessité dans un monde ouvert et une Europe à 25.

Bien que l'enseignement incombe aux États membres, l'Union européenne peut aider les initiatives des autorités locales, régionales et nationales par des programmes de financement. C'est l'objet du « plan d'action 2004-2006 »¹, particulièrement consacré à l'apprentissage des langues.

Quelles en sont les grandes lignes ?

Promouvoir l'apprentissage des langues tout au long de la vie : langue maternelle plus deux autres langues à commencer dès le plus jeune âge. Aider



à la formation dans le cadre de programmes déjà existants. Globalement, les programmes Socrates et Leonardo da Vinci investissent plus de 30 millions d'euros par an dans des actions en matière d'apprentissage des langues : à titre d'exemple, ont été financés, en 2002, 16 563 bourses de formation continue pour professeurs de langues étrangères, 120 000 placements, échanges et visites d'études transnationaux pour les personnes en formation.

De 2004 à 2006 seront financés :

- une étude relative aux grands principes pédagogiques sur lesquels sont fondés l'enseignement des langues aux très jeunes apprenants, ainsi que le recours à l'assistanat linguistique ;
- des projets d'échanges entre classes de différents pays et des créations de matériels et modules de formation pour le secondaire ;
- pour l'enseignement supérieur, des programmes de préparation linguistique pour les langues moins diffusées, afin de permettre aux étudiants d'étudier la langue du pays d'accueil avant le début de leur période Erasmus² ;
- pour les adultes, un portail internet sur le serveur Europa, afin de faciliter l'information sur les programmes d'apprentissage des langues ;
- des formations régulières pour les professeurs de langues ;
- des échanges de professeurs entre États membres. À cet effet, les États membres ont été invités à lever les obstacles juridiques et administratifs à la mobilité des enseignants ;
- des tests de compétence linguistique.

La liste n'est pas exhaustive. Néanmoins, professeurs de langues, étudiants, adultes se sentent souvent isolés et ne savent où trouver l'aide qui pourrait améliorer leur travail et leurs compétences linguistiques. Espérons que les pouvoirs publics chargés de mettre ce plan en œuvre pourront, d'une part, leur donner des informations précises et, d'autre part, pourront lever les lourdeurs administratives qui jusqu'ici ont fait renoncer bien des postulants.

Claire GOYER

1. Il est possible de télécharger le document complet à l'adresse suivante :

http://europa.eu.int/comm/education/doc/official/keydoc/actlang/act_lang_fr.pdf

ou de vous procurer le document **COM(2003) 449 final** à l'Office des publications des Communautés européennes, 2, rue Mercier, L-2985 Luxembourg, site : publications.eu.int

2. Erasmus : l'action Erasmus fait partie du programme communautaire Socrates (2000-2006). Elle cofinance des actions de coopération entre établissements d'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants en Europe.

LE FRANÇAIS EN FRANCE

NON-ASSISTANCE À LANGUE EN DANGER

Le 24 février 2004, M. Maurice Druon, de l'Académie française, publiait cet article dans Le Figaro. Nous le remercions vivement de nous avoir autorisés à le reproduire pour nos lecteurs.

Il ne se passe guère de semaine que des lecteurs, affligés ou indignés par la dégradation progressive du français en France, ne me demandent : « *Que fait l'Académie française pour arrêter ce glissement funeste ?* » L'un d'eux, haut magistrat, qui se dit « *libéré depuis peu de la galère judiciaire* », m'écrit : « *Je m'étonne que la seule institution qui fasse autorité en la matière, la vôtre, ne diffuse pas, une fois l'an, une déclaration fracassante et très médiatisée aux fins de dénoncer les erreurs les plus graves de nature à précipiter l'agonie de cette langue.* »

Chaque terme de cette proposition invite à commentaire. Et d'abord : « *seule institution qui fasse autorité* ». Cela est vrai, en principe. Les statuts donnés par Richelieu, en février 1635, à l'Académie assignaient à celle-ci pour principale fonction de « *travailler à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences* ». Elle devait à cette fin composer en premier lieu un dictionnaire qui aurait le pas, *ipso facto*, sur tous autres. Cette disposition d'importance assez comparable, dans l'histoire de la langue, à celle de l'ordonnance rendue à Villers-Cotterêts par François I^{er}, n'a jamais été ni abrogée ni modifiée. C'est toujours l'Académie qui est censée dire la règle en matière de vocabulaire, de grammaire, de syntaxe. Mais depuis une quarantaine d'années se sont multipliés des organismes ayant pour objet, à un titre ou un autre, la protection ou la promotion de la langue française.

Commissariat général, devenu Délégation générale, Haut Conseil de la francophonie, Commission de terminologie et de néologie, Conseil supérieur de la langue française : tous répondaient à des initiatives généreuses des gouvernements de droite aussi bien que de gauche, qui les créèrent. Mais tous, d'un fonctionnement coûteux, montrèrent bientôt, au mieux, leur inutilité.

Que l'Académie y ait été représentée « *de droit* », ce qui était manière de la prendre en otage, n'empêcha pas que ces organismes rognèrent un peu son autorité. Elle n'était plus source unique de la règle. Et ne vit-on pas une excroissance du CNRS, l'Inalf (Institut national de la langue française), destiné à la compilation lexicale, servir de caution à M. Jospin pour imposer, contre l'avis de l'Académie, l'aberrante, la vicieuse, l'absurde féminisation des noms des fonctions ? En desservant l'Académie au lieu de s'appuyer sur elle, les pouvoirs publics n'ont pas servi la langue.

Si mon correspondant souhaite que nous diffusions chaque année « *une déclaration fracassante et très médiatisée* », c'est parce que ne sont pas parvenues à sa connaissance nos décisions, mises en garde, lettres ouvertes aux ministres, adresses aux chefs du gouvernement ou de l'État, que nous publions au long des mois. Le nombre de celles que nous avons émises depuis vingt ans suffirait à faire un volume. Sont-elles assez « fracassantes », je ne sais. Elles sont en tout cas fermes et sévères. Le malheur est qu'elles ne sont pas reprises. Comment pourrait-on être « *médiatisé* » quand les médias ne s'intéressent pas à vous ? L'AFP diffuse, pas toujours, nos communiqués, et généralement en les abrégeant. Quelques journaux, très peu, y donnent écho ; la radio et la télévision jamais.

Il est bien aimable cet autre lecteur qui invite les « *immortels* » à sortir de leur « *torpeur* » et voudrait que l'Académie « *engage tout son prestige dans une action énergique et efficace auprès des responsables de notre télévision* ». Que veut-il ? Que nous prenions nos épées pour aller occuper les plateaux ?

Je préfère me tourner un peu solennellement vers M. Marc Tessier, que je sais homme de culture, pour lui demander s'il ne serait pas du devoir de la télévision de « service public » de réserver deux minutes par jour à une émission sur la langue. Oh ! pas en « *praième taième* » ! Nous savons trop la révérence qu'on doit à sainte Publicité, patronne de la programmation. Pourtant une grande firme pourrait s'honorer en « sponsorisant » ce court programme. Le risque serait une grève des intermittents de la parole qu'on mettrait par là devant toutes leurs erreurs et bévues.

L'Académie est lente, je le concède. L'écart moyen entre les éditions de son *Dictionnaire*, depuis la fin du XVII^e siècle, est de cinquante ans. Peut-être pourrions-nous procéder d'un pas plus rapide si l'on nous en fournissait le personnel et les moyens. Mais l'Académie, cela aussi il faut le savoir, est

l'institution la moins bien dotée de la République. La moindre troupe de théâtre qui va tirer les sonnettes de la Rue de Valois ou de la direction culturelle du Quai d'Orsay est plus généreusement subventionnée que nous. Nous sommes des bénévoles dont les jetons de présence ne remboursent guère que nos frais de taxis.

De toute manière, il ne servirait à rien que nous sortions une édition nouvelle chaque année. Nous avons à dire l'usage, le bon si possible, et à dénoncer le mauvais. Il faut du temps, deux ou trois décennies au moins, pour reconnaître les vocables ou les extensions de sens qui se sont vraiment installés dans la langue, et mettre en attente ceux qui, apparus une saison, en sortiront peut-être la saison suivante. La vocation de notre *Dictionnaire* n'est pas d'être un attrape-tout, mais le dictionnaire de référence pour qui veut parler et écrire un bon français. C'est à nous qu'il appartient, séculairement, d'établir les niveaux de langage. Ces niveaux sont nombreux, et là-dessus je pense que nous sommes inégalables.

Si la définition d'un mot, d'un sens, n'est précédée d'aucune mention, c'est que ce mot ou une construction dans laquelle il entre sont recherchés, affectés, précieux, nous le signalons par *litt.* (littéraire) ou *class.* (classique). L'emploi n'en peut être que volontaire. Si le terme est vieilli, nous le mentionnons. Viennent ensuite *fam.*, *pop.*, *vulg.*, *triv.*, *arg.* (familier, populaire, vulgaire, trivial, argotique). Et si cela ne nous semble pas suffire nous ajoutons : « *Il est déconseillé* » par quoi nous avons remplacé l'expression de naguère : « *Il est bas* ».

Nos premiers devanciers s'étaient proposés de « *nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées, ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du Palais, ou dans les impuretés de la chicane, ou par les mauvais usages des courtisans ignorants, ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant, et de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut, mais autrement qu'il ne faut* ».

Cette savoureuse nomenclature pourrait fort bien se traduire, catégorie par catégorie, dans des termes d'aujourd'hui. Vaugelas avait défini le bon usage comme « *la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps* ». C'est de cette manière que l'on continua de procéder, et que nous procédons encore. Combien de fois nous demandons-nous les uns aux autres : « *Écririez-vous cela, vous ?* » Et si l'on répond non, on raye. La méthode n'était pas si mauvaise puisque c'est elle qui a permis d'élever le

français à ce degré de clarté, de précision, de subtilité, d'élégance, de charme, de *politesse*, au vieux sens du mot, qui en a fait, longtemps, la langue universelle, celle que toute personne cultivée se devait de connaître et se plaisait à employer, de préférence souvent à sa langue nationale. Voir le fameux concours de l'Académie de Berlin, ou les dialogues des personnages de *Guerre et Paix*. L'Europe groupait alors les grandes puissances du monde, et le français était la langue de l'Europe.

Hélas, hélas, trois fois hélas, nous n'avons pas seulement perdu notre imperium linguistique sur la diplomatie, les sciences, les techniques, l'économie mais, parallèlement ou consécutivement, nous sommes descendus, dans l'oral comme dans l'écrit, de plusieurs niveaux de langage. Vocabulaire et syntaxe se sont dégradés, désastreusement, ignoblement. Tout s'aveulit. De même qu'après l'effondrement de l'Empire romain s'installa un bas-latin, de même, on dirait que la disparition de notre empire colonial a favorisé l'apparition d'un bas-français.

La cause en est profonde ; elle siège dans l'âme collective. Le langage est le meilleur, le plus immédiat révélateur du caractère des individus. C'est à son parler que l'on reconnaît, tout de suite, le timide, l'autoritaire, le vantard, le généreux, l'égoïste. Mais le langage est tout aussi révélateur de la mentalité générale d'un peuple. Les Français ne respectent plus leur langue parce qu'ils ne sont plus fiers d'eux-mêmes ni de leur pays. Ils ne s'aiment plus, et ne s'aimant plus, ils n'aiment plus ce qui était l'outil de leur gloire.

Le professeur de collège qui a marqué, dans le coin d'une rédaction, « *Ne fais pas le malin avec ton passé défini* » méritait les galères. Responsables sont les manuels, où les questions sont formulées sans respecter l'inversion de la proposition interrogative : « *Tu as fait quoi ? Tu es allé où ?* » Démagogie, démagogie. Que le maître ne s'étonne pas si, à parler le langage de la cour de récréation et à toujours tutoyer l'élève, celui-ci finit par lui répondre : « *Tu m'emm...* »

L'élocution, la prononciation, la diction sont des enseignements oubliés. Où es-tu, Quintilien, dont les préceptes servirent de base, pendant tant de siècles, à la formation de la jeunesse ? On apprenait autrefois à parler comme on doit écrire ; aujourd'hui, on apprend à écrire comme on ne doit pas parler. Les nouvelles générations bredouillent, et même les jeunes acteurs sont souvent inaudibles.

La télévision, pour sa part, est responsable de la perte de la « *politesse de la langue* ». Les émissions dites « de société » sont la plupart du temps des bouillies de paroles où l'on touille (re-fam.) ensemble la vulgarité, le pédantisme, les énormités grammaticales, les formulations inachevées, les faux-sens, les liaisons malheureuses et l'obscénité. Et c'est là ce qu'on a osé appeler l'école parallèle !

Un exemple de méfait vient d'être tout récemment fourni par M. Bernard Pivot dans sa fameuse « dictée » annuelle. Ah ! C'est un prodigieux organisateur de cirques littéraires que M. Pivot ; on ne peut lui contester cela, un bateleur de haute volée, un grand montreur d'ours. Il a réussi à faire se dandiner sur deux pattes, devant un micro, tous les auteurs à succès ou à demi-succès de l'époque. S'étant promu sur les écrans instituteur national, voici que, dans la grande galerie de la mairie de Paris, là où l'on reçoit les chefs d'État, et entouré de toutes les complaisances et de tous les sourires, il a récompensé devant la France béate les gagnants d'une dictée truffée d'argot : « *elles ont la pêche, un pep d'enfer, de la tchatche... s'enrichir à tout berzingue... ces meufs très vaches...* » Les « *ordures* » sont de retour.

La maladie égalitaire, conséquence du pire défaut français, l'envie, et moteur de toutes les révolutions, sanglantes ou non, exige qu'on aligne tout sur le bas. On a commencé par couper les têtes ; on a continué en rasant les fortunes ; on en est maintenant à décapiter le langage. Comment l'Académie française pourrait-elle, à elle seule, remonter ce courant ? Elle fait ce qu'elle peut, l'Académie. Chaque semaine elle plante quelques pieux ; elle s'efforce, à quarante bonnes volontés, d'élever des digues ; et elle assiste, désolée, à l'inondation qui recouvre les territoires de l'esprit.

Il faudrait, pour arrêter ce fléau, un grand sursaut national. Il faudrait une volonté prioritaire des pouvoirs publics, à tous étages, à partir du plus haut. Il faudrait qu'un mouvement d'opinion naquît et s'amplifiât. Il faudrait que des comités de restauration du français se formassent dans chaque ville, région ou département. Il faudrait que les candidats aux élections fussent sommés d'inscrire la défense de la langue dans leurs programmes. Il faudrait que se constituassent dans les deux assemblées des intergroupes pour le français. Il faudrait que les ministres fussent accablés d'interpellations. Il faudrait que soient imposés, dès la maternelle, des méthodes, des horaires, des exigences qui rendent place première à l'enseignement de la langue. Et en plus, ce serait sans aucune incidence budgétaire !

Il faudrait qu'une commission des manuels écartât ceux qui préconisent les relâchements. Il faudrait que les instituts de formation des maîtres fussent réformés. Il faudrait que dans le secondaire fussent dispensés des cours d'étymologie grecque et latine afin que les lycéens, et particulièrement ceux des filières scientifiques, apprissent le sens des mots. Il faudrait que les familles où l'on sait encore à peu près parler fassent des remontrances aux maîtres dont la parole se laisse aller. Il faudrait que les directeurs de journaux, accablés de courriers signalant toutes les fautes commises dans leurs colonnes, engageassent des correcteurs plus compétents et plus vigilants. Il faudrait que le Conseil supérieur de l'audiovisuel, doté de pouvoirs spéciaux, plaçât des observateurs du langage auprès des chaînes de radio et de télévision, et pût distribuer éloges et blâmes publics, allant jusqu'à interdire de soutiens publicitaires les émissions trop offensantes pour l'honnêteté de la langue.

Mais il faudrait, d'abord, pour tout cela, que les Français se remissent à aimer la France. Si chevillée que soit en moi l'espérance, il y a des moments où je me prends à en douter.

Maurice DRUON
de l'Académie française

Si vous souhaitez que nous adressions un numéro de *DLF* à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de recopier ou de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à *DLF*, 7, rue Émile-Dubois, 75014 Paris.

M. (en capitales)

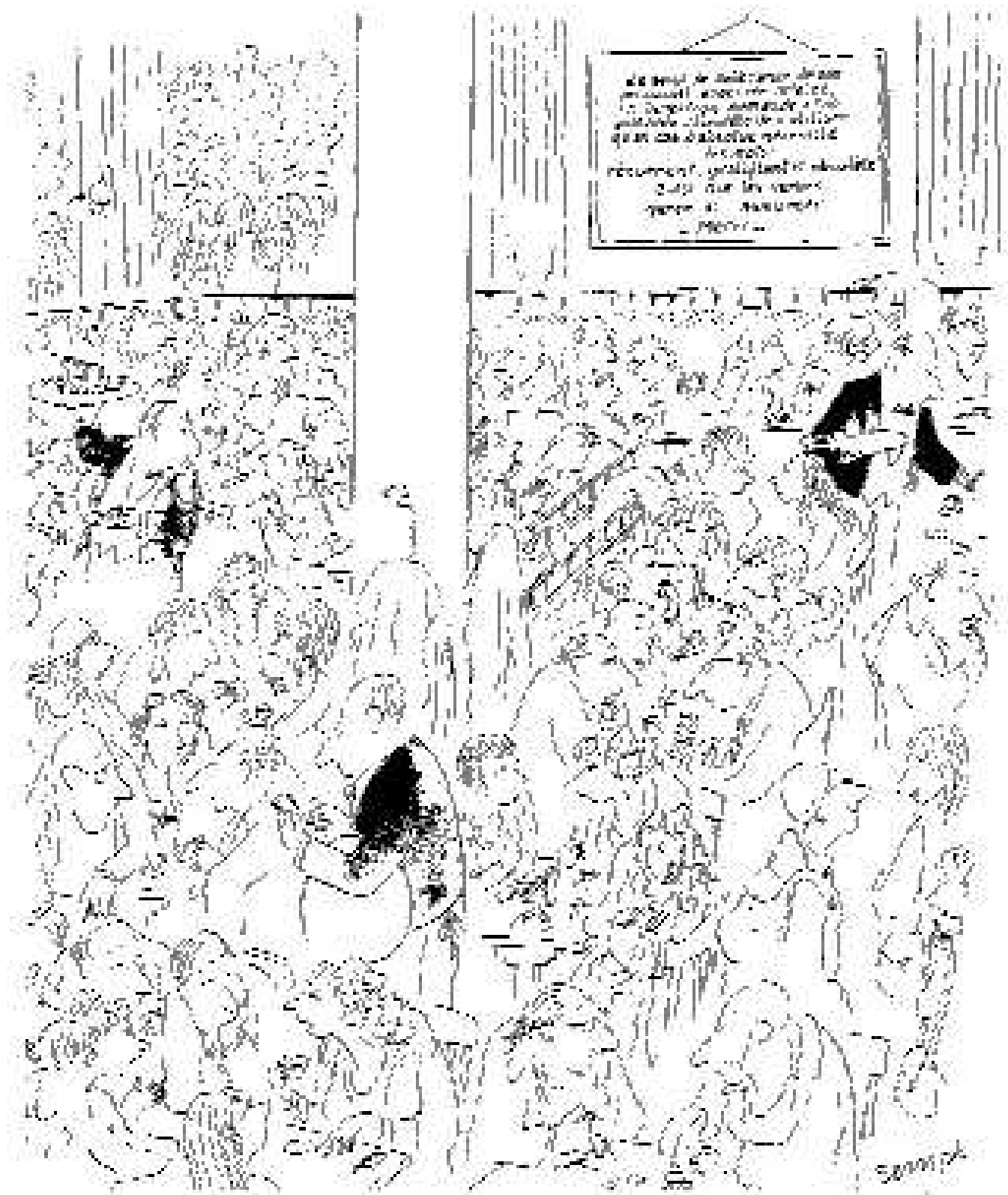
suggère à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement un numéro à :

M. ou Mme (en capitales)

Adresse :

M. ou Mme (en capitales)

Adresse :



Nous remercions très vivement M. Jean-Jacques Sempé de nous avoir autorisés à reproduire cette page extraite de son dernier ouvrage : *Multiplés intentions* (Éditions Denoël, 2003, 104 p., 30 €).

M O T S E N P É R I L

DÉGOISER v. du radical de *gosier*. Proférer avec volubilité des propos généralement peu agréables et peu pertinents.

« *Peste ! Madame la Nourrice, comme vous dégoisez ! Taisez-vous, je vous prie !* » (Molière.)

DISQUISITION n. f. Recherche curieuse, du latin *disquirere*, « rechercher ».

« *De froides disquisitions sur les faits sont les charges et les servitudes de l'histoire.* » (Chateaubriand.)

DODINER v.

1. Terme d'horlogerie, osciller.

« *Ce pendule dodine bien.* » (Littré.)

2. Se dodiner, se bercer et (figuré) avoir beaucoup de soins de sa personne.

« *Il est toujours à se dodiner.* » (Littré.)

Certains rattachent *dodiner* à *dodo*, d'autres à *dodeliner*, exprimant le balancement, l'oscillation.

DOUBLERIE n. f. Action d'un homme double, trompeur, perfide.

« *Traison ne doublerie.* » (Lacurne.)

ÉBAUBI adj. Qui exprime une grande surprise, au point de bégayer ; du latin *balbus*, « bègue ».

« *Je suis toute ébaubie et je tombe des nues.* » (Molière.)

ÉBAUBIR (S') v. S'étonner grandement. D'abord familier comme *ébaubi*, le mot est aujourd'hui plutôt stylistique.

« *Madeleine, les deux mains sur ses hanches, s'ébaubissait de sa hargneuse effronterie.* » (Genevoix.)

ÉBAUDIR v. Mettre en allégresse ; de l'ancien français *bald*, *baud*, « joyeux ».

« *J'ébaudirai Votre Excellence*

Par des airs de mon flageolet. » (Voltaire.)

ÉBAUDIR (S') ou **S'ESBAUDIR** v. Se réjouir.

« *La joie calme où s'ébaudissait mon âme.* » (Baudelaire.)

ÉBAUDISSEMENT n. m. Le fait de s'ébaudir, état d'une personne réjouie.

« [Le vent] *a bientôt fait d'envoyer un chapeau à la rivière, au grand ébaudissement des pages, laquais et galopins.* » (Th. Gautier.)

Jean TRIBOUILLARD

ACCEPTIONS ET MOTS NOUVEAUX*

DISPOSITIF ANTIDÉMARRAGE. Forme abrégée : **ANTIDÉMARRAGE** (pour *engine immobiliser, immobiliser*) : Équipement de protection d'un véhicule contre le vol, qui empêche le démarrage du moteur.

INSTALLATION DE SURVEILLANCE D'ALLURE. Abréviation : **ISA** (pour *intelligent speed adaptation [ISA]*) : Système faisant appel à un équipement externe qui, en cas de dépassement d'une vitesse limite, adresse un signal au conducteur ou commande automatiquement une adaptation de l'allure en agissant sur certains organes du véhicule.

RÉGULATEUR DE VITESSE ET D'ESPACEMENT. Abréviation : **RVE** (pour *adaptive cruise control [ACC]*) : Dispositif embarqué agissant automatiquement et qui permet à un véhicule d'en suivre un autre à une distance appropriée.

* * * * *

AÉROMODÈLE. Forme abrégée : **MODÈLE** (pour *model aeroplane, model aircraft*) : Modèle réduit d'aéronef conçu pour voler.

AÉROMODÉLISTE. Forme abrégée : **MODÉLISTE** : **1.** n. Personne qui pratique l'aéromodélisme (pour *aeromodel(l)er, model(l)er*).

2. adj. Qui se rapporte à l'aéromodélisme (pour *aeromodel(l)ing*).

* * * * *

BARATTAGE COMMERCIAL (pour *churning*) : Technique de vente qui consiste à persuader les clients fidèles de renouveler rapidement leur équipement (par analogie avec une pratique du monde de la finance).

CHASSE AUX COÛTS (pour *cost cutting, cost killing*) : Activité consistant à traquer toutes les dépenses superflues.

CHASSEUR DE COÛTS (pour *cost killer*) : Personne chargée de traquer toutes les dépenses superflues.

DÉNICHEUR (pour *shopbot, shopping robot*) : Moteur de recherche spécifique aux sites de commerce électronique, capable d'interroger simultanément plusieurs boutiques en ligne afin de trouver l'article recherché aux meilleures conditions.

* Extraits des « Vocabulaire de l'automobile », « Vocabulaire du sport » et « Vocabulaire de l'économie et des finances », adoptés par la Commission générale de terminologie, et publiés au *Journal officiel*, les uns, le 15 février, l'autre, le 26 mars 2004, consultables sur CRITER, base de données terminologiques de la Délégation générale à la langue française : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/>

T H È Q U E S

Rattachées à plusieurs ministères, des commissions de terminologie et de néologie évaluent et s'efforcent de revaloriser les mots propres à divers domaines spécialisés, souvent professionnels, comme aussi de lutter contre les déformations venant de faux amis, particulièrement des anglicismes abusifs.

La science et la technique faisant naître de nouveaux concepts avec leurs applications, rien d'étonnant que nous soyons souvent à court de mots. De la sorte, on se contente parfois de termes polysémiques, qui sont imprécis du fait de l'évolution possible de certains de leurs sens. Cela affiche en outre la pauvreté d'imagination des créateurs, et il faut avouer que nous sommes tous concernés.

Récemment est venue la question suivante : comment décrire une collection de gènes et de tissus à l'intention des biologistes chercheurs, des chirurgiens en mal de greffons ? Faut-il partir de *thèque* ou de *banque* ? Existait déjà **génothèque** pour une collection de gènes et **bibliothèque**, les concernant également. D'abord créé pour désigner une collection de livres et en outre le local destiné à l'abriter, ce dernier mot a été officiellement recommandé, précisément dans le cas des gènes, pour traduire l'anglais *gene library*, qui déplaisait – toutefois Montaigne utilisait ce terme de *librairie* pour la bibliothèque dans laquelle il se retirait pour écrire. Ce mot vénérable vient du latin *liber*, à feuillets superposés, lui-même à l'origine de *livre*, en opposition au *volumen*, en forme de rouleau, qui a donné *volume*. La fameuse bibliothèque d'Alexandrie possédait-elle un équipement documentaire diversifié ? Nouvelles venues à grand succès, les **médiathèques** se généralisent. Ce terme fait plus moderne.

Revenons aux gènes. **Biothèque** fut également proposé, sans grand enthousiasme des participants parce qu'il peut trouver d'autres définitions. Quant à *banque*, on l'a déjà employé dans **banque de sang**, **banque de gènes**, **banque de sperme**, **d'os...** Cette discussion invitait à une réflexion générale sur le suffixe **-thèque**, diversement accommodé.

Ce mot simple trouve sa source dans le grec *thêkê*, au sens de « boîte, étui », mais aussi « boutique ». En histologie, on décrit une *thèque interne*

et une *thèque externe*, deux enveloppes superposées entourant l'ovule. Une *thèque* protège également des algues unicellulaires.

Puis se construisent en rangs serrés des néologismes dont voici un catalogue, non exhaustif, car en inventer d'autres pourrait être un jeu de société auquel, pendant les vacances prochaines, seraient conviés les lecteurs de cette revue.

Puisqu'il existe de nombreux « petits mots » grecs (prépositions, adverbes, adjectifs), qui permettent des constructions par simple soudure, de beaux jours sont prévisibles pour des constructions habiles. On peut les classer selon plusieurs systèmes. Mieux que l'ordre alphabétique, celui de l'utilisation est intéressant, car pouvant servir de modèle ailleurs.

Un premier groupe est celui de termes ayant directement trait à des locaux.

Cinémathèque, **iconothèque**, **magnétothèque** sont des locaux où sont conservés respectivement des films de cinéma, des images (du grec *eikôn*), des bandes magnétiques. **Pinacothèque**, du grec *pinakothêkê* : musée ou galerie de peinture (en Allemagne, en Italie et maintenant en France). **Glyptothèque** : musée de pierres gravées, de camées. Il en existe à Munich également. **Discothèque** : à l'origine, on y trouvait des documents sonores devenus rares, comme dans les cas précédents, des disques selon le vieux terme illustré par le célèbre discobole de la statuaire grecque. Puis le sens a complètement dérivé et l'association avec d'autres idées s'est imposée.

Moins heureux dans leur construction sont les mots hybrides du grec et du latin, tels que les suivants. **Classothèque** : une collection de documents réunis dans des classeurs, verticaux pour la plupart. **Clichothèque** : on y archive des clichés photographiques. **Filmothèque** convient à une collection de microfilms en dépôt d'archives ; une **mappothèque** est une collection de cartes (du latin *mappa*), en synonymie de **cartothèque** ; une **sonothèque** conserve un vaste échantillon de sons et bruits utiles à une éventuelle exploitation audiovisuelle ; une **vidéothèque** est définie à la fois comme une collection de cassettes et vidéodisques et le local de leur conservation.

Un deuxième groupe réunit des termes de sciences naturelles, en sous-ensembles du chef de file. Prenons garde : on n'envisage plus un local ou une collection, mais de minutieuses observations au microscope. **Épithèque** (1972) est la couche superficielle de la *thèque externe* ; lancé en

1893, puis semblant oublié, **exothèque** possédait le même sens. **Périthèque** avait été proposé pour une forme particulière de cette dernière. Enfin, **stéréothèque** fut mal choisi pour désigner la partie moyenne de la thèque, puisque l'on donne maintenant à ce préfixe *stéreo-* une signification liée à l'espace occupé (*stéroïde, stéréochimie, stéréophonie...*).

Voici, enfin, un troisième groupe, dans lequel le premier élément de chaque mot désigne le contenu ou le revêtement de la fameuse enveloppe. On parle d'**autothèque**, celle qui garde son individualité propre, de **bithèque**, une thèque restée couplée avec une autre, et de **stolothèque**, contenant un individu bourgeonnant. Inutile de dire que ces mots sont assez poussiéreux...

Bien différente est l'utilisation de *thèque* en langage notarial, avec **hypothèque**. Le Petit Robert écrit : « **1. Droit réel accessoire accordé à un créancier sur un immeuble en garantie du paiement de la dette, sans que le propriétaire du bien grevé en soit dépossédé. 2. Obstacle, difficulté qui entrave ou empêche l'accomplissement de quelque chose.** » L'origine linguistique est le verbe *hypothêkê*, de *hypothêmi*, « mettre en gage », ce qui s'écarte beaucoup des considérations antérieures.

Dans le numéro 209 de cette revue, Bernie de Tours nous rappelait que *kalamaria thêka* signifiait « plumier » et aussi « encrier ». Je n'aurais garde d'oublier **apothicaire** et *Apotheker* en allemand, **apothicaierie**, une pharmacie ancienne (avant la seconde moitié du XVIII^e siècle) – le bas-latin avait fait *apotecarius*, du grec *apothêkê*, « dépôt, magasin ».

Et, plutôt qu'*armoire frigorifique*, ne pourrait-on dire « cryothèque » ?

En revanche, c'est d'une autre filiation que viennent **cercopithèque** (de *kerkos*, « queue ») et **galéopithèque** (de *galeos*, « belette »).

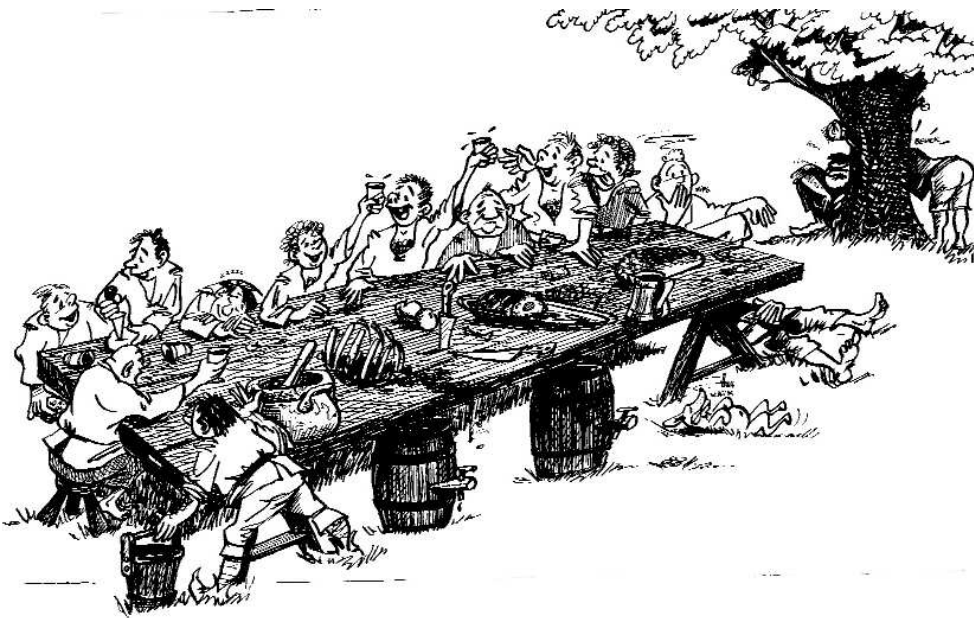
De zélés réformateurs avaient, en vue de simplifier l'orthographe, voulu supprimer les *h* des *th* (*thêta*) grecs et, en suivant des réformes italiennes et lusitano-ibériques, remplacer *ph* par *f*. Heureusement, ils n'ont pas été suivis : à la liste des mots en *thèque* ici présentés, il eût fallu, malgré des origines bien éloignées, ajouter *aztèque, métèque* et *pastèque...* et, pourquoi pas, *bifstèque* !

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

« B É N É V O L E N C E »

Si j'avais à choisir un mot archaïque, désuet, voire obsolète, pour le sauver de l'oubli et le faire revivre, je proposerais sans hésiter le terme de *bénévolence*, mot si élégant, si suggestif et pratiquement banni de nos dictionnaires usuels !

Ce terme rare, je l'ai découvert dans la nouvelle de Balzac intitulée *Autre étude de femme*¹. Pour apprécier pleinement l'acception retenue par cet auteur, il est indispensable de le replacer dans son contexte. Notre romancier, épicurien à ses heures, évoque la fin d'un bon repas entre intimes alors que chacun devise librement autour d'une table dans le « *brillant désordre du dessert* ». Surtout, il ne faut pas bouger ! Quitter la salle à manger pour le salon romprait tout le charme, gâterait l'atmosphère « *capiteuse* » de ce moment privilégié, on perdrait alors « *les bénéfices de cette mollesse d'esprit, de cette **bénévolence** qui nous envahit quand nous restons dans l'assiette particulière à l'homme rassasié, bien établi sur une de ces chaises moelleuses comme on les fait aujourd'hui* ». C'est alors que l'on peut, dans l'euphorie d'une digestion facilitée par les effets eupeptiques des « *vins fins* » et des liqueurs, se livrer



aux plaisirs de la conversation à bâtons rompus : « *Délicieux moment où chacun peut mettre son coude sur la table et sa tête dans sa main. Non seulement alors tout le monde aime à parler, mais encore à écouter* ».

On comprend bien ce que Balzac

entend par *bénévolence* : un état de bien-être à la fois physique et mental, une heureuse disposition inclinant à l'abandon et à la rêverie et nous disposant à l'écoute bienveillante des autres.

1. C'est sous ce titre que figure désormais, selon le vœu de Balzac, cette nouvelle rédigée pour la première fois en 1832, sous le titre *La Grande Bretèche*.

Mais, alors que je soupçonnais l’imaginaire auteur d’avoir forgé un de ces heureux néologismes dont il était si friand, j’ai retrouvé – à ma grande surprise – le mot *bénévolence* chez deux écrivains du XX^e siècle.

Maurice Genevoix, auteur de l’inoubliable *Raboliot*, le cite pour qualifier le comportement plus que tolérant des Solognots envers les lapins de leur terroir : « *Le lapin faisait partie intégrante de la Sologne – comme une institution, ou plutôt une fatalité. Toléré, accepté, il le fallait bien ; mais cette tolérance, si j’ose dire, allait au-delà de la tolérance. Il y avait, et depuis longtemps, la manière de la bénévolence.* »²

Raymond Queneau, illustre lexicologue et amateur de jolis mots, emploie lui aussi ce terme rarissime pour dire l’euphorie qui s’empare de l’un des personnages des *Fleurs bleues* un jour où il s’apprête à faire un bon repas en compagnie d’un invité a priori sympathique. La *bénévolence* s’associe cette fois à l’appétence. Voici l’extrait : « *Cela le mit d’autant meilleure humeur que chaque instant le rapprochait du moment où le repas allait pour de bon commencer. Aussi accueillit-il avec **bénévolence** un personnage qui avait l’air de qualité...* »³

Certes, du rapprochement de ces trois illustrations, il apparaît d’abord que l’« aire sémantique » (pour employer le jargon des linguistes) du mot *bénévolence* est assez vaste et quelque peu imprécise. Cependant, à la réflexion, il n’en est rien. Dans les trois cas, ce terme évoque les notions d’agrément, de bonne disposition d’esprit, de bienveillance et de tolérance.

Après quelques recherches lexicographiques, nous constatons que ce mot est attesté dès la fin du XII^e siècle : *benivolence* provient du dérivé latin *benevolentia*, « bienveillance ». Mais beaucoup d’autres connotations rendent *bénévolence* infiniment plus riche et plus fleuri que *bienveillance* qui néanmoins l’a supplanté. On y trouve une propension à la bonté envers autrui, une volonté de lui être agréable, de le rendre heureux, voire d’être charitable.

Mais, nouvelle surprise – et de taille, cette fois ! –, il semblerait que la langue anglaise ait conservé et le mot et toutes ses acceptions... après nous les avoir dérobés ! Eh bien, raison de plus, reprenons notre bien pour venger ce larcin. Belle revanche sur le franglais ! Pour l’amour du « bon français » et « de l’humanité » [« *love of mankind* », autre sens du mot anglais *benevolence*⁴], je propose donc que nous sauvions ce mot si injustement oublié et si expressif,

2. Maurice Genevoix, « Mon enfance au temps du lapin agile », in *Le Figaro littéraire* (9-15 sept.1968).

3. Raymond Queneau, les *Fleurs bleues*, éd. Folio.

qui suppléerait judicieusement et équitablement une regrettable lacune de notre vocabulaire usuel.

Et, puisqu'il faut bien donner une définition aussi concise et exhaustive que possible, nous pourrions proposer celle-ci : « Disposition naturelle à la bonté, à la tolérance et à la bienveillance envers autrui, avec le désir de le rendre heureux ».

En ces temps trop souvent ternis par l'autolâtrie, le sectarisme et l'intolérance, souhaitons donc que revive la salutaire *bénévolence* !

Michel POUGEOISE*

4. In *Dictionary Information, Description Meaning Thesaurus*.

* NDLR : Michel Pougeoise vient de recevoir la médaille d'or « Arts, Sciences et Lettres » de la Société académique d'éducation et d'encouragement, couronnée par l'Académie française, pour ses trois dictionnaires : *Dictionnaire didactique de la langue française* (1996), *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales* (1998), *Dictionnaire de rhétorique* (2001).

S P A R T E

Ce mot vient du grec *spartos* via le latin *spartum*, deux mots qui désignent dans les deux langues une sorte de genêt utilisé pour la fabrication de cordes



et corbeilles. Le grec *sparton* a le sens de « corde tressée », une racine que l'on retrouve dans le mot *spire*. Le grec *speira* signifie « enroulement, bourrelet, cordage ». Ce qui me fait penser à la chaussure appelée *spartiate*, nom que plusieurs lexicographes font venir, à tort me semble-t-il, du nom de la ville lacédémonienne de Sparte, au sud du Péloponnèse.

Il existe en Europe trois sortes de genêts : le genêt à balai, le genêt d'Espagne dont les rameaux dépourvus de feuilles sont souples tels des joncs, et le genêt dit *des teinturiers*, pour colorer les étoffes en jaune.

D'où la polysémie du mot anglais *broom* qui, comme l'espagnol *escoba*, a les deux sens de « genêt » et de « balai », alors que le français dispose de deux mots, partant de deux racines différentes.

Bernie de TOURS

GLISSEMENTS DE SENS DU MOT *SEXE*

Depuis quelques décennies, le mot *sexe* est devenu un exemple de polysémie dont l'abus conduit à la confusion et même au ridicule. Il en est ainsi dans ce reportage sportif qui affirme que, pour améliorer ses performances, un athlète a « *réduit alcool et sexe* » !

Il est donc utile d'en revenir à une limitation des définitions, justifiée par l'étymologie. Le terme vient du verbe latin *secare*, qui apporte la notion de séparation, de distinction ou d'amputation, évoquant aussi bien Ève, issue d'Adam, que de l'Être unique dont parle Aristophane dans le *Banquet* de Platon.

Les définitions ont évolué ces derniers siècles puisqu'en 1779 l'*Encyclopédie* ne donne qu'une seule acception : « *Le sexe, ou plutôt le beau sexe, est l'épithète que l'on donne aux femmes, principal ornement du monde [...] qui sont les plus chères délices du citoyen paisible.* »

Ultérieurement, l'Académie française admit que ce mot désigne « *le caractère organique qui distingue l'un de l'autre mâle et femelle* ».

En 1992, dans le *Trésor de la langue française* se dégagent la notion de sexe génétique, la désignation des organes génitaux externes, tandis que les caractères psychologiques et ce qui est relatif aux rapports charnels s'appellent : *érotisme, libido* et *sensualité*.

Actuellement, le terme est aussi bien employé dans les acceptions précédentes qu'avec l'idée de débauche, de pornographie, d'où de ridicules rédactions telles que « *le sexe pénètre dans les collèges* » ou « *la santé est altérée par le sexe* », etc.

Il semble que seules trois acceptions puissent être retenues :

- le sexe morphologique, avec, par extension, la désignation des organes génitaux externes ;
- le sexe chromosomique, suivant que les cellules ont deux chromosomes X ou un chromosome X et un Y.
- le sexe psychologique, c'est-à-dire le comportement, les goûts et aptitudes d'un individu en contradiction éventuelle avec le sexe chromosomique, étudié lorsque une possible intervention chirurgicale devra décider de la morphologie.

Pour d'autres usages, on dispose de l'adjectif *sexuel* ou du substantif *sexualité*, ainsi que des mots tels qu'*érotisme, sensualité, pornographie*, dont l'emploi approprié évite toute confusion.

Philippe GURAN

DE TOUTES LES COULEURS



Il ne faut pas croire que le peintre, pressant ses tubes, dépose au hasard les couleurs sur sa palette. Il y a une méthode pour cela, un ordre à respecter. Ordre qui peut être un désordre personnel ou, au contraire, une logique tenant compte des affinités que les teintes ont les unes avec les autres.

Suivons cette logique et commençons par du **rouge de garance**. La garance est une plante dont la racine nous donne un beau colorant. Son nom scientifique est *Rubia*. En espagnol, *rubia* signifie « blonde ». Cela nous rappelle que Garance est aussi un prénom féminin.

À côté, nous déposerons du **vermillon**. Il vient du latin *vermiculus*, « vermisseau », parce que c'est d'une cochenille, ou *kermès* (de l'arabe *qirmiz*), que l'on tirait ce pigment rouge plus chaud que la garance.

Le peintre utilise aussi le **carmin** (mot composé de *qirmiz* et du latin *minium*) et le **rouge de Chine**. Pourquoi *de Chine* ? Sans doute pour sa ressemblance avec les laques d'Extrême-Orient.

Nous trouvons également un **rouge de Mars** et un **rouge de Venise**. Les peintures de l'école vénitienne sont remarquables pour la richesse de leurs coloris, aussi n'est-il pas étonnant de rencontrer cette appellation. Quant au *rouge de Mars*, peut-être fait-il référence à la planète rouge ou au dieu de la Guerre...

Pour passer des rouges aux jaunes, il faut enjamber l'**orange**. *Orange* n'est pas le nom d'une couleur, c'est celui d'un fruit (vieux français *orenge*) et, par extension, de la couleur d'une orange. Dans la terminologie des pigments, il n'a pas droit à un nom propre, il fait partie des **jaunes** (lat. *galbus*, « vert pâle, jaune-vert », puis *jalne* au XI^e siècle). Parmi eux, un **jaune de Mars** (encore !) nous offre une belle teinte orangée. Les jaunes sont nombreux, et leurs noms bien rébarbatifs. Tous à base de **chrome** ou de **cadmium**. Néanmoins, il est amusant, bien que peu ragoûtant, de savoir que le **jaune indien** était autrefois élaboré à partir d'urine animale et importé d'Inde. Le **jaune citron** se passe de commentaires et le **jaune de Naples** est attesté au XIV^e siècle par Cennini, élève de Giotto, dans son traité de peinture : *Libro dell'arte*.

Ce jaune de Naples, très clair, invite à faire une pause avec le blanc. **Blanc d'argent...** ce n'est pas vrai, il est à base de plomb ! Les Romains l'appelaient *cerussa*, d'où la **céruse** utilisée longtemps comme enduit.

Blanc de Meudon, d'Espagne, de zinc, de lithopone... : quel que soit son nom, il a la propriété de réfléchir la totalité des rayons du spectre. C'est pour cela qu'il paraît blanc sous le soleil. Éclairons-le en vert ou en rouge, il va docilement nous restituer ce que nous lui apportons, ce qui n'est le cas d'aucun autre pigment.

Les **verts** (lat. *viridis*) sont un mélange de bleu et de jaune. Clairs, tendres, ils sont dits **vert anglais**. Est-ce une référence au gazon britannique ? Et Véronèse a-t-il composé le vert qui porte son nom ?... Le **vert émeraude** nous entraîne vers les tons **turquoise**, plus chargés en bleu.

Comme son nom l'indique, le **bleu de Prusse** fut découvert en Prusse (par le chimiste Conrad Dippel, au XVIII^e siècle). Nous devons l'**outremer** à un autre chimiste, français celui-là, Jean-Baptiste Guimet, qui réussit en 1828 à reconstituer par synthèse le lapis-lazuli, pierre précieuse bleue, utilisée dans l'Antiquité, et de prix prohibitif. Ce colorant aurait été exporté à l'époque sous le nom d'**outremer français**. Jacques Thénard, au début du XIX^e siècle, obtint le **bleu de cobalt** à partir de l'aluminate de cobalt. Le **bleu ceruleum** sert à peindre le ciel (lat. *caeruleus*, de *caelum*, « ciel ») ; le **bleu de Delft** décore la porcelaine. Enfin, l'**indigo** (de l'espagnol *indico*, « originaire de l'Inde ») est un bleu tirant sur le violet produit par une plante herbacée appelée *indigotier*.

Terminons notre palette avec les terres, elles vont nous faire voyager. L'**ocre rouge** et l'**ocre jaune** viennent du midi de la France. Les plus belles carrières se situent dans le Vaucluse, à Roussillon... Le nom est évocateur. La **terre de Sienne** et la **terre d'ombre** (ou **d'Ombrie**) ne cachent pas leur origine, elles peuvent être chacune **naturelle** ou **calcinée**. Le **brun Van Dyck**, enfin, nous emmène à Anvers.

Voilà notre palette garnie de couleurs cosmopolites et prêtes à exprimer ce qu'on voudra leur faire dire...

Couleurs et mots ont le même destin, ils servent à peindre l'apparence des choses, le portrait des êtres et à révéler le mystère de leur pensée.

Philippe RUIZ

A C C E N T U A T I O N

Chacun de nous doit savoir que certains mots dérivés se coiffent d'un accent aigu que ne comportent pas les formes de base dont ils sont issus. Ainsi :

rebelle, rébellion
reclus, réclusion
recouvrable, irrécouvrable
religieux, irréligieux
remède, irrémédiable
replet, réplétion
reproche, irréprochable
tenace, ténacité

Mais alors se pose au curieux la question de l'apparition d'un accent graphique dans les termes considérés dont la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. C'est que le préfixe *re-* désigne un mot de formation populaire, comme *rebelle*, tandis qu'accentué il révèle une création savante, comme *rébellion*. Voilà ce qui permet de dire de ce dernier vocable qu'il « appartient au style élevé ».

Il me paraît intéressant de citer ici Dupré qui, dans son *Encyclopédie du bon français*, écrit ce qui suit touchant *tenace* et *ténacité* : « Cette alternance tient au fait que le français, qui accentue légèrement la dernière syllabe, ne peut laisser un mot attendre l'accent trop longtemps. *Tenace*, dissyllabique, ne contient qu'une syllabe inaccentuée ; *tenacité* en contiendrait trois. Ce déséquilibre est corrigé par l'adjonction d'un second accent. » Celui-ci, d'abord par sa présence à l'initiale, confère à ce nom une puissance sémantique indéniable, de nature à convaincre l'auditeur de la qualité évoquée par l'adjectif.

Je ne terminerai pas sans donner quelques exemples de la concurrence existant entre les préfixes visés plus haut : on dit *rassortir* et *réassortir*, *rapprendre* et *réapprendre*, *remployer* et *réemployer*, *ranimer* le feu, mais *réanimer* un malade. À quoi j'ajouterai cette curiosité selon laquelle on *rouvre* un magasin, mais on en assure la *réouverture*.

Jean TRIBOUILLARD

AUX JOURNALISTES

Mettre en garde la rédaction d'un journal contre l'utilisation fautive et récurrente d'une expression est utile. Ainsi, un article de Var Matin (mars 2004) citait un large extrait de la lettre de notre ami – « membre de l'association nationale de Défense de la langue française » – et se terminait par : « Promis, on essaiera d'y être attentif. »

Je vous prie de m'accorder un peu d'attention.

On **publie**, on **dresse**, on **établit**, on **arrête un bilan**. On **dépose le bilan** quand tout va mal et, pour être simple, on **fait le bilan**.

Jamais on ne « *tire un bilan* ».

Pour aller dans le sens de votre pensée, **on tire des enseignements, des conclusions ; on tire la leçon**.

Pourquoi, me direz-vous, puisqu'on tire tant de choses, ne pourrait-on « tirer un bilan » ?

C'est que, voyez-vous, un bilan est une « balance »¹. Cela conduit à l'idée d'équilibre, trouvé ou recherché, fragile, instable par définition.

Quand on « *tire un bilan* », de façon malencontreuse, on s'expose, selon moi, à voir chuter, dans un méli-mélo indescriptible, entrées et sorties, dépenses et recettes, débits et crédits, échecs et succès, défaites et victoires, inconvénients et avantages, regrets et satisfactions, reculs et avancées...

Un bilan ne se tire pas. Il doit rester à l'aplomb. C'est l'évidence.

Merci de m'avoir lu.

Jean FENECH

1. xv^e siècle, de l'italien *bilancio*.

À PROPOS D'EUPHONIE

L'euphonie, art d'agencer les sons pour les rendre harmonieux, est l'une des exigences de la langue française, qui se montre très pointilleuse à cet égard. Nous enfreignons des règles, ajoutons des lettres sans autre motif que de satisfaire à cette exigence.

C'est ainsi que nous disons : *A-t-on parlé ? A-t-il mangé ?* ou, comme dans la chanson, *Malbrough s'en va-t-en guerre*. Le *t* n'a pas d'autre raison d'être

que d'éviter de très fâcheux hiatus : « *A-on parlé ? A-il mangé ?* »... Nul n'en croirait ses oreilles d'entendre quelqu'un s'exprimer de cette manière. Nous disons de même : *Si l'on pouvait*, de préférence à « *si on pouvait* ». Le *l* n'est certes pas obligatoire et n'a aucune justification grammaticale, mais il rend sans conteste la phrase plus fluide, plus agréable à entendre. Le *s* ajouté à l'impératif lorsque celui-ci est suivi de *en* ou *y* a même cause : *Parles-en* avec *s*, mais : « Parle en roi ! » sans *s* ; *Vas-y !* avec *s*, mais sans *s* : « *Va, je ne te hais point* » (Corneille). Les liaisons vicieuses, cuirs, velours et pataquès, qui parfois nous échappent, montrent que, pour satisfaire ce besoin presque instinctif d'euphonie, nous aurions plutôt tendance à pécher par excès que par insuffisance. Cette recherche de l'harmonie et du rythme ne se limite pas à cet ajout de lettres. L'ordre des mots de la phrase joue également un rôle non négligeable dans la musique de la langue. Certains écrivains, pour la mieux percevoir, lisent leurs textes à voix haute. Ainsi pratiquait Flaubert dans son « gueuloir ».

Mais, demanderez-vous, pourquoi ce choix d'un *t* après le verbe ou d'un *l* devant *on* ? Après tout, n'importe quelle consonne aurait pu convenir. Il y a évidemment une explication. Les verbes du premier groupe (en *er* à l'infinitif) n'ont pas de *t* à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif (*il aime, il chante, il mange*, etc.). En revanche, ce *t* est toujours présent dans la conjugaison des verbes des autres groupes (*il court, il lit, il détruit*, etc.). Le *t* qu'on utilise par euphonie est l'équivalent et le rappel de ce *t* de la troisième personne, d'où le nom de *t analogique* qu'on lui donne. Le *l* de *si l'on...* a une explication similaire. Le pronom indéfini *on* vient de *homo*, « homme » ; *l* est la survivance de l'article défini : *Si l'on pouvait* est très exactement l'équivalent de « si l'homme pouvait »... Quant au *s* de l'impératif, c'est celui de la deuxième personne du singulier du présent de l'indicatif.

Bernard MOREAU-LASTÈRE

Section de Bordeaux

**Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert
un abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.**

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN AIRE

A. Participe passé en *u*.

PLAIRE

Je plais, il plaît (avec accent circonflexe, souvenir du vieux français *plaist*), *je plaisais, je plus, je plairai(s), que je plaise, que je plusse, plaisant, plu* (invariable). Il a deux composés, **COMPLAIRE** et **DÉPLAIRE**, qui ont aussi l'accent circonflexe.

N. B. : Le participe passé, à la forme pronominale non réfléchi, est normalement accordé avec le sujet : *elle s'est pluë à Bordeaux* ; mais, par exception, beaucoup d'écrivains le laissent invariable.

TAIRE

Il se conjugue comme *plaire* (sans l'accent circonflexe). Le participe passé est variable (*taire* est transitif direct) :

la douleur qu'il a tue.

À la forme pronominale non réfléchi, l'accord se fait de façon normale avec le sujet :

les clameurs se sont tues.

B. Participe passé en *t*.

TRAIRE

Il est défectif : il n'a pas de passé simple de l'indicatif, donc pas d'imparfait du subjonctif. *Je trais, je trayais, je trairai(s), que je traie, trayant, trait(e).*

Le verbe simple n'a qu'un sens : « tirer le lait ». Mais, dans les composés, *traire* n'a que le sens de « tirer ». *Attraire* et *retraire* ont disparu au profit d'**attirer** et de **retirer**, en laissant des dérivés comme **attrait**, **attrayant**, **retrait**, **retraite**. *Portraire* a disparu au profit de **portraiturer**, en laissant **portrait**. *Rentraire*, « faire une couture en tirant le point vers l'intérieur », a disparu au profit de **rentrayer**, en laissant **rentrait**. Notons que l'expression *faire un rentré* est une faute des couturières pour dire « faire un rentrait » ; aujourd'hui, *rentrait* a été remplacé par **rentraiture**. Les autres composés **ABSTRAIRE**, **DISTRAIRE**, **EXTRAIRE**, **SOUSTRAIRE** se conjuguent comme *traire*.

Philippe LASSERRE

QUELQUES EXPRESSIONS...

à propos du lait

Être soupe au lait

Il m'arrive – je l'avoue – de reprocher à la femme (et pas forcément à la mienne) d'*être soupe au lait* quand je ne puis débattre avec elle sans que, perdant sa sérénité, elle s'emporte rapidement et déborde à la façon du lait qui bout, se gonfle, pour échapper à son récipient. Mais, si un tel reproche ne laisse pas de l'irriter, il est aisé de la calmer en faisant état des multiples qualités que l'homme lui envie.

« *La grandeur de son dévouement ! L'immensité de ses sacrifices !... Seulement elle est emportée ! Violente au possible ! C'est le revers de son bon cœur ! Impulsive même ! Point méchante ! Certes non ! La bonté même !... Une soupe au lait ! n'est-ce pas, mon Irène adorée ?* » (Céline.)

Boire du petit lait

Éprouver, devant des éloges, des flatteries, un succès, une très vive satisfaction, à l'instar sans doute du jeune enfant qui reçoit le lait nourricier.

« *Antoine, intéressé, commanda un blanc-vichy et but du petit lait à l'écoute des doléances sans cesse réitérées du paysan.* » (R. Fallet.)

On trouve d'abord *boire du lait*, héritage probable de l'ancienne locution *avaler doux comme lait*. *Petit*, ajouté plus tard, au XX^e siècle, n'aurait qu'une simple valeur hypocoristique.

« *L'orateur continua, multipliant les louanges : Antoine buvait du lait.* » (Duvernois.)

Vache à lait

Personne qu'on exploite, qui est une source de profit pour d'autres.

« *Ces femmes sortent de prison avant ces hommes. Et que font-elles ? elles les nourrissent. En style noble : providences ; en style énergique : vaches à lait.* » (V. Hugo.)

Le lait de la tendresse humaine

En anglais, « *the milk of human kindness* ». Tirée de *Macbeth*, de Shakespeare, cette métaphore est souvent reprise. Sa célébrité vient de l'assimilation de la tendresse au rapport établi par le lait entre la mère et l'enfant.

Jean TRIBOUILLARD

LES TROPES *(suite et fin)*

Après *antiphrase*, *antonomase* et *catachrèse* (DLF, n° 210), *métalepse*, *métaphore* et *métonymie* (DLF, n° 211).

SYLLEPSE n. f., du grec *sullêpsis*, « action de prendre ensemble, de comprendre ». C'est une figure dans laquelle on emploie, dans la même phrase, un mot au sens propre et au sens figuré, sans le répéter.

Il n'est pas possédé, les démons qui le tourmentent sont ses passions.

Démon est pris au sens propre, « génie malfaisant », et au sens figuré, « mauvais instinct » : *démon du jeu, démon de midi.*

« *Vêtu de probité candide et de lin blanc.* » (Hugo.)

« *J'ai doublement droit au titre d'homme de lettres !* » (Antignac.)

Antignac (1772-1823) était facteur des postes et chansonnier parisien qui écrivait lui-même ses textes.

« *Voilà ce qu'à peu près, mon cher, vous m'auriez dit*

Si vous aviez un peu de lettres et d'esprit ;

Mais d'esprit, ô le plus lamentable des êtres,

Vous n'en eûtes jamais un atome, et de lettres

Vous n'avez que les trois qui forment le mot : sot ! » (Rostand.)

Lettre est pris au sens propre, « signe graphique », et au sens figuré, « culture ».

Remarque :

Le même mot, *syllepse*, désigne aussi un procédé grammatical qui consiste à pratiquer les accords grammaticaux selon l'idée et non la syntaxe : *syllepse de genre, de nombre, de personne.*

SYNECDOQUE n. f., du grec *sun-ek-dokhê*, « action de recevoir par la compréhension, d'où interprétation ». Ce mot désigne en fait une variété de métonymie dans laquelle la relation nécessaire entre les sens des mots employés l'un pour l'autre est surtout quantitative, entraînant une notion de plus pour le moins ou l'inverse.

Il n'a pas de toit, pour il n'a pas de maison.

Il boit dans un verre, pour dans un récipient en verre. Attention ! *Boire un verre* est une métonymie (le contenant pour le contenu).

« *Oui, vous êtes le sang d'Atrée et de Thyeste* » (Racine.)

Sang est mis pour la personne qui en est issue.

« *Puis mon cœur, insensible à ses propres misères,*

S'est élargi plus tard aux douleurs de mes frères. » (Lamartine.)

Philippe LASSERRE

AMOUR, DÉLICE ET ORGUE

« *Les trois seuls mots de la langue française qui sont masculins au singulier et féminins au pluriel* », m'avait expliqué, quand j'étais âgé d'une douzaine d'années, un adulte fier de m'apprendre quelque chose de curieux, à moi, le gamin passionné de français. Voilà bien le type du cliché à courte vue : cette idée répandue pêche par défaut d'analyse.

Délice est le seul qui soit véritablement dans ce cas : *Cette odeur subtile est un vrai délice – Nous goûtions les délices exaltantes d'une promenade en montagne.* Encore faut-il y ajouter une restriction ; pour ne pas choquer l'oreille, quand il est introduit par un masculin singulier, on garde ce genre au pluriel : *Le plus petit des délices printaniers... Un des purs délices de la gastronomie locale...*

Amour, au sens d'« élan sentimental », était essentiellement féminin jusqu'au XVII^e siècle. La langue courante devrait lui donner le masculin, aussi bien au pluriel qu'au singulier : *Les amours tumultueux d'un cadre moderne.* Le féminin pluriel, qui prend une valeur nettement romantique, doit, de préférence, être réservé à la poésie et à la grande littérature : *Les amours malheureuses de Roméo et Juliette.* Remarquons d'ailleurs une subtile différence : le premier exemple évoque clairement de multiples aventures amoureuses, alors que le second, malgré le pluriel, se réfère à une passion unique. Le féminin singulier, rarissime, se rencontre parfois dans des textes anciens.

Orgue est masculin, au pluriel comme au singulier : *Cet orgue centenaire est merveilleux – Il fabriquait les meilleurs orgues de son époque.* On le met exceptionnellement au féminin pluriel pour désigner, par emphase, un instrument unique de très grande taille, souvent constitué de plusieurs corps : *Les grandes orgues de Notre-Dame de Paris.* Cette manière de parler tombe d'ailleurs en désuétude ; on dit plus volontiers *le grand orgue de la cathédrale de Strasbourg, le grand orgue de Notre-Dame.*

Jacques PÉPIN

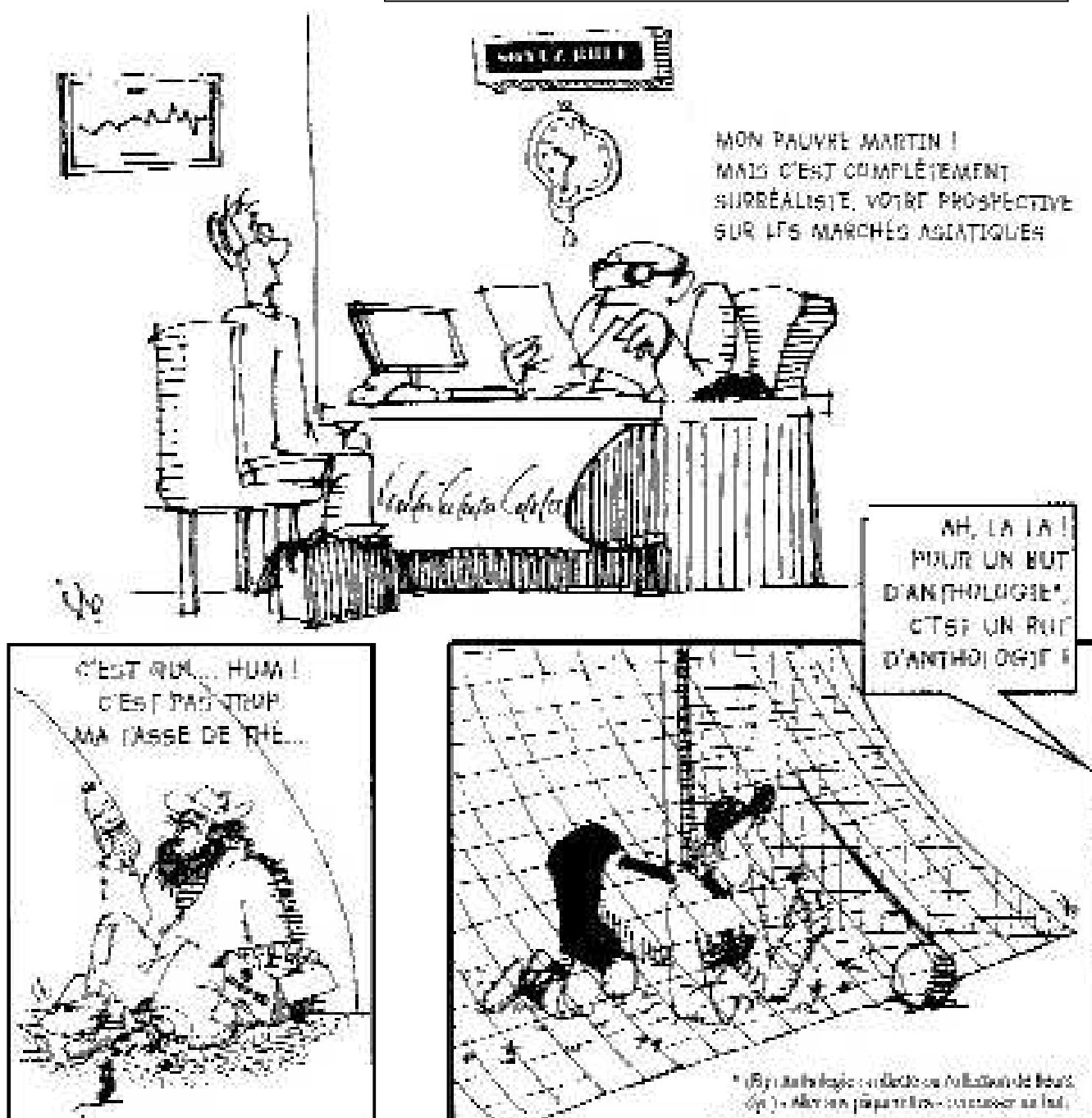


ESPACE DE MAUVAISE HUMEUR

Par Jean Brua

ATTENTION, CULTURE !

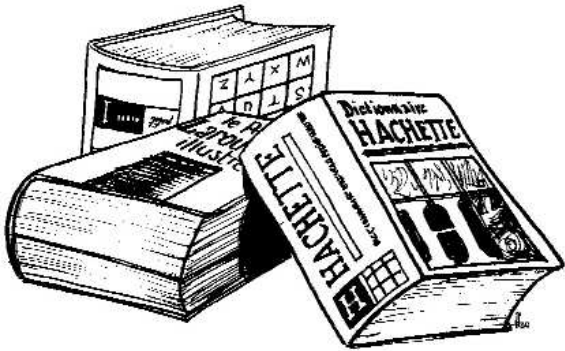
La métaphore et le clin d'œil culturels sont de mieux en mieux portés dans les salons ouverts de la communication, pour enluminer une information, un témoignage, un commentaire. Animateurs et invités disposent à cet effet de références « sur étagère » garanties résistantes (sinon adaptées) à l'usage le plus intensif. Ainsi, la tasse de thé et la madeleine de la tante Léonie, emballées sous vide, permettent-elles de « revisiter » Proust sans recherche, donc sans perte de temps. De même, n'éclaire-t-on pas mieux le « surréalisme » selon Breton, Dali ou Magritte depuis qu'on l'invoque, en gros et en détail, à propos des bizarreries ou incohérences de la vie politique, sociale ou sportive ?



* (B) : Anthologie = sélection ou collection de livres.
 (C) : RUC = un homme qui parle trop - comme un ruc.

MOTS EN CROISADE

S'il est un fait de notoriété publique, c'est bien que les dictionnaires modernes sont devenus des objets de consommation, dont le premier souci n'est pas de conserver le trésor d'une langue, mais bien d'être un produit commercial qui s'échine à suivre, et même à précéder, les évolutions de la langue parlée les plus contestables.



C'est ainsi que chaque année, au moment des prix littéraires, paraît une nouvelle édition, qui veut être « *up to date* », de chacun des confectionneurs de dictionnaires, où l'on trouvera incluses la plupart des notoriétés du « *show business* », du *rock*, du *rap*, du *rag* et du reste... (Cette phrase vient probablement de vous choquer : elle est là à dessein pour vous

montrer combien il est facile de se laisser aller à un affreux jargon d'onomatopées éructées sans racines ni descendance, où chacun s'évertue à être plus en avance que ses concurrents et ne recule dans ce but devant l'intégration d'aucun néologisme, si inutile soit-il.)

Il est certain que cette façon de procéder entraîne une sensible augmentation des articles définis dans ces ouvrages. Afin de garder aux dictionnaires un volume maniable, les gestionnaires de leur contenu sont conduits à décréter autoritairement et unilatéralement l'obsolescence de termes, et donc de les éliminer de l'édition nouvelle. Cette pratique entraîne nécessairement un appauvrissement de la langue et la mise au rebut de nombreux termes appartenant au vocabulaire d'activités en déclin ou disparues : pourtant, que la marine commerciale ou militaire à voile ait disparu n'a pas entraîné la disparition corrélative du vocabulaire de la construction et de la conduite des voiliers !

Heureusement, il nous reste une chance : les concepteurs de mots croisés ; ceux-ci ont parfois besoin, en effet, de tels mots, peu courants, mais attestés, pour compléter leur grille ; et, grâce à eux, ces beaux-aux-bois-dormants reprennent un semblant de vie et secouent leur poussière séculaire.

Vous pouvez comprendre mon enthousiasme puisque des mots tombés en désuétude se retrouvent assez souvent dans les grilles (encore une prison) de mots croisés ; et cela parce que leurs concepteurs sont des ramasse-tout qui font flèche de tout bois : noms propres, argot, sigles, acronymes, termes

étrangers, néologismes... mais c'est la règle du genre, qui ne tolère aucune exclusive ; bien au contraire, plus le terme à débusquer est rare, plus la chasse en est attrayante.

Ce qui prouve bien le mérite de ces explorateurs, qui n'hésitent pas à donner un peu d'oxygène à ces mots enfouis et qui s'usent parce que l'on ne s'en sert pas !

Un grand merci, donc, à ces compositeurs de mots croisés, auxquels on devrait attribuer le titre de *mainteneurs du parler français* !

Joseph SANS

Cercle Blaise-Pascal

LE TEMPS DES SOLDES

Presque comme un rite en cette période, le chaland en quête de marchandises au rabais (*soldes*) se rue dans les boutiques.

Gageons que les militaires seront raisonnables et n'y dépenseront pas toute leur *solde* (traitement ou salaire).

Les candidats auxdites « bonnes affaires » seraient bien inspirés, afin d'éviter tout déboire, de vérifier *le solde* de leur compte bancaire (différence entre débit et crédit).

Malgré les rabais ou remises accordés, il pourrait subsister un reliquat, bref *un solde* à payer à la caisse.

Je m'en vais de ce pas demander mon *solde de tout compte* pour cette commande, afin de ne souffrir à l'avenir aucune contestation.

Pourvu que cette période de *soldes* ne *se solde* pas par une foire d'empoigne. Espérons plutôt que les commerçants feront de bonnes affaires et que ces *soldes importants* se *solderont* par un succès.

En tout cas, pour aujourd'hui voilà une *affaire soldée*.



Xavier BOISSAYE

ABUS DE LANGAGE

À propos du « Billet » (*DLF*, n° 209, p. 52), il n'y a pas que « technologie » et « opportunité » qui polluent notre langue. Il est du dernier chic d'ajouter une, deux et même quatre syllabes parasites à certains mots. En plus du ridicule, il y a le plus souvent une faute. En voici une liste parmi les plus fréquemment entendues, en particulier à la télévision.

On dit souvent

| | | |
|-------------------------------|-------------|----------------------|
| visualiser | pour | voir, regarder |
| positionner | | poser |
| réceptionner | | recevoir |
| différencier | | distinguer |
| réhabiliter | | rénover, restaurer |
| solutionner une problématique | | résoudre un problème |
| amplitude | | ampleur |
| nutritionnel | | nutritif |
| auditionner | | entendre, écouter |
| finaliser | | finir |
| expliciter | | expliquer |
| clôturer | | clore |
| capturer | | capter |
| déposer plainte | | porter plainte |
| spécificité | | spécialité |
| l'accidentologie | | les accidents |
| obsessionnel | | obsédé |

et on invente des mots hideux :

| | | |
|------------------|-------------|-----------|
| anticipatif | pour | anticipé |
| évolutivité | | évolution |
| nominé | | nommé |
| profitabilité | | profit |
| accidentogène | | dangereux |
| instrumentaliser | | manipuler |

Juliette de ROUGÉ

EN LISANT LE LAROUSSE

Depuis mon enfance, le dictionnaire Larousse était ma bible ; peu de livres à la maison, alors... le Larousse. Or je suis de plus en plus déçu par ce dictionnaire. Quelques exemples vont justifier cette amertume.



Diphthongue :

Pour savoir ce qu'est une diphthongue, un Français doit parler anglais ; en effet, après une définition correcte, est proposé entre parenthèses un exemple de diphthongue : l'anglais *make*. Pratiquement, un jeune Français ne parlant pas l'anglais, ce qui était mon cas, ne comprend pas cet exemple...

Microbiologie :

Malgré une lettre que j'avais envoyée aux éditeurs avec un article sur le sujet (« Une science nouvelle : la lœmologie », *Antibiotiques* n° 3 sept. 2001 p. 131), malgré l'article de nos amis Delaveau et Petithory (« Du tœnia au prion », *DLF*, n° 204, p. 24), les éditeurs du Larousse continuent à classer les vers solitaires (10 mètres), les puces, les moustiques (8 mm) et les champignons des teignes dans les microbes... Ce n'est pas parce que les Anglo-Saxons, mauvais hellénistes sans doute, commettent cette erreur qu'il faut subir leurs diktats linguistiques. Les conseillers des éditions Larousse, défenseurs de la langue française (?), ne lisent sans doute pas notre revue et le courrier qu'ils reçoivent. Ils ne lisent même pas leurs concurrents (*Le Grand Robert* ou, surtout, le *Dictionnaire encyclopédique Quillet*), qui précisent bien les limites de la microbiologie.

Œnologie :

Dans les précédentes éditions, il était bien précisé que le œ devait être prononcé é. Dans la dernière édition, on accepte la prononciation erronée « eu ». Si les journalistes confondent le ö allemand, transcrit parfois en œ comme dans *Goethe*, et prononcé eu, avec le œ français transcription du oi grec et parfois transcrit é comme dans *écologie*, ce n'est pas une raison pour les conforter dans cette erreur. Les « œufs d'hème », pardon les œdèmes, doivent être définitivement cassés.

Espérons que les éditeurs du Larousse liront cette brève note et qu'ils en tiendront compte dans leurs éditions ultérieures.

Jean-Jacques ROUSSET

P A N E M E T C I R C E N S E S

Du pain et des jeux... cette formule qui caractérise – ou définit – la décadence romaine s’applique si bien à notre époque qu’elle fait froid dans le dos.

Oh ! Certes, le pain, aujourd’hui, n’est plus la miche nourricière (sans toutefois oublier les milliers de miséreux qui l’attendent des œuvres charitables), mais bien, pour la grande majorité, la télévision et la bagnole. Mais les jeux, le jeu, les cadeaux... nous en sommes envahis. L’État, auquel la loi l’interdit, a lancé, à son profit, la Loterie nationale, le « Millionnaire » et autres grattages, le PMU... Il est peut-être responsable de cette frénésie qui s’empare de la publicité, du commerce, de la télévision... Il s’agit de faire miroiter la possibilité d’être riche sans se donner la moindre peine, sans travailler... Le rêve de voyages lointains, de luxueuses voitures, de satisfaction des désirs les plus extravagants, hante l’esprit de la plupart de nos concitoyens.

Civilisation du loisir et de la paresse dont tout le monde paraît imprégné... N’ai-je pas entendu un jeune médecin, qui postulait un emploi salarié dans une clinique, interroger : « *On fait bien les 35 heures ici ?* »

Et que dire du langage ? Là aussi, l’État porte une lourde responsabilité, lui qui a osé laisser écrire sur les murs de la ville : « *La Sécu c’est bien, en abuser ça craint* » – ou qui a imposé dans une apparente démagogie féministe (malgré l’Académie française et les protestations véhémentes du cher Maurice Druon) les épouvantables : « *Madame la ministre, Madame la juge* ».

Je n’entends plus les jeunes gens dire : « On a passé une charmante soirée » ou « C’était un moment délicieux » ou « J’ai trouvé un joli magasin »... Tout se traduit par « c’est cool », absurde anglicisme doublé d’un barbarisme, qui voudrait aussi bien traduire, sans nuance, la satisfaction que la facilité. Quant au sentiment de désagrément ou à l’expression d’un souci, il suffit de dire : « *Je me suis ennuyé grave* ». Une chaîne de magasins a franchi le pas en baptisant un système commercial : « WAOU » (orthographe non garantie). L’on tend vers la stéréotypie... voire l’onomatopée...

Albert Camus a écrit : « *J’ai une patrie : la langue française.* » Alors oui, sincèrement : j’ai mal à la France, j’ai mal à la patrie.

Jean-Paul ESPINOSA

POUR UNE IVG DE L'ING

En me promenant du côté des Buttes-Chaumont, j'ai dû contourner une camionnette de livraison mal garée (cliché) portant le label « MAISONING » (Tout pour l'entretien de la maison).

Oui, il faut prôner l'interruption volontaire du grossissement (IVG) des mots barbares en « ING ».

Sinon, ils vont tout dévorer, jusqu'à notre art culinaire ancestral et mondialement reconnu, noyé aujourd'hui dans les colloques du « *fooding* », organisés par nos jeunes chefs les plus brillants.

Perdre sa langue, c'est perdre sa nature d'origine. Défendons notre langue : les juristes défendent bien les appellations d'origine contrôlée...

Georges GRÉCIET
Cercle Blaise-Pascal

MOQUERIES ET MOTS QUI RIENT

- Les hommes politiques sont brillants surtout dans l'opposition. Dès qu'ils ont la main, ils s'y prennent comme des pieds.
- Sur les plages, les personnes les plus demi-nues ne sont pas les plus démunies.
- Beaucoup d'hommes sont comme les chiens : ils ont de la voix mais pas de parole.
- D'un journaliste de télévision : « *Incendies dans le Var. L'absence de vent permet aux pompiers de "souffler"* ». Sur les braises ?
- Avez-vous remarqué que ce sont toujours les gens mal élevés qui refusent de s'abaisser ?
- Lorsque la rue fait la loi, on aboutit à des impasses.
- Malgré leur air entendu, les gouvernants ne sont pas à l'écoute des sourds-muets.

Serge LEBEL

C O M P É T E N C E

Ceux qui s'intéressent à l'enseignement ont remarqué que l'Éducation nationale ne se soucie plus de vérifier par des examens la transmission des savoirs : désormais, elle « évalue des compétences ». Ainsi, une récente conférence placée sous l'égide du ministère avait pour titre « *L'enseignement de la lecture à l'école primaire : des premiers apprentissages aux lecteurs compétents* ».

Il se trouve que le mot *compétence* a deux significations. Dans le domaine juridique et administratif, la compétence résulte d'une attribution légale ou réglementaire : un tribunal se déclare compétent ou incompétent dans telle affaire. Dans le sens courant, la compétence n'est pas attribuée, elle est constatée : elle est le résultat reconnu d'un savoir approfondi et d'une vaste expérience. Les deux acceptions sont distinctes, et l'on peut rencontrer des personnes compétentes en droit mais incompétentes en fait.

Dans le domaine scolaire, la substitution du mot *compétence* aux mots *savoir* et *savoir-faire* n'est peut-être pas qu'une manifestation de l'emphase administrative ; elle crée aussi un flou, une latitude, au bénéfice des « experts » face aux citoyens ordinaires.

Sauf erreur – et pour le moment encore –, l'enseignement secondaire n'est accessible qu'à des enfants sachant lire, écrire, et calculer. Donc, lorsque plus de 100 000 enfants ne sachant pas lire couramment sont chaque année admis en sixième, on est fondé à voir dans cette admission une attribution de compétence en lecture.

Par contre, lorsque l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme organise un colloque sur « l'évaluation des bas niveaux de compétence à l'écrit », elle semble se référer au sens courant du mot *compétence*. Au passage, et puisque les spécialistes ont maintenant substitué la « production d'écrit » à *l'expression écrite*, nous assistons à la production d'une expression fort laide, le « bas niveau de compétence à l'écrit », dont la signification exacte nous sera peut-être dévoilée par des membres de l'Académie française, compétents en parler français.

Gilbert CASTELLANET

NDLR : ingénieur-conseil, Gilbert Castellanet est le secrétaire général de l'association Famille, école, éducation : www.famille-ecole-education.net et www.lire-ecrire.org

LE BILLET DE LA RÉDACTION

Un dilemme s'est posé à propos du verbe *partir* : doit-on dire *je pars à Venise*, ou *je pars pour Venise* ?

La construction s'est longtemps faite exclusivement avec *pour*. Bordas reste sur cette position, estimant qu'il est fautif d'employer toute autre préposition, comme *à*, *vers*, *en*, *dans*, *chez*, qu'il n'accepte qu'avec le verbe *aller*.

Le *Trésor de la langue française* remarque : « *Ces constructions sont seules admises par les puristes ; cependant les autres sont fréquentes dans la langue usuelle et chez de nombreux auteurs* ». Robert fait le même constat. Pour Grevisse, « *ces tours représentent un phénomène banal d'analogie syntaxique contre lequel il est inutile de s'indigner* ».

Chacun de nous choisira son option, en sachant que la tendance, même chez de bons écrivains, semble favorable à moins de rigueur.

Jacques PÉPIN

Propre ou figuré ? – Les deux, Mon Adjectif !

Trouvez la couleur que vous suggère chaque suite de noms :

- Blé, bois, chapeau, drapeau, feu, habit, légume, pic, raisin, réprimande, sauce, tapis, vieillard¹ ...
- Bas, ciel, cordon, ruban, sang²...
- Chapeau, drapeau, enfant, fard, fer, feu, fruit, œil, ruban, tapis³...
- Bec, corps, fièvre, métal, pièce, rire, teint⁴...
- Bande, barbe, bête, bile, blé, nuit, peau, point, regard⁵...
- Angine, arme, bonnet, cheveux, chou, mal, mariage, nuit, pain, perte, robe, sauce, ver, vin, voix⁶...

Pierre DELAVEAU

1. Vert. 2. Bleu. 3. Rouge. 4. Jaune. 5. Noir. 6. Blanc.

LOI DU 4 AOÛT 1994 : APPLICATIONS

En 2003, DLF, conjointement avec les associations Avenir de la langue française (ALF) et l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), s'est constituée partie civile dans deux procédures. L'une a été appelée devant le tribunal de police d'Aix-en-Provence, l'autre celui de Paris. Elles ont concerné la protection des consommateurs, visée par l'article 2, alinéa 1^{er}, de la loi : « *Dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire.* » L'association est intervenue à la suite, pour chacune, d'un procès-verbal d'infraction, dressé par les DDCCRF (directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) des Bouches-du-Rhône et de Paris.

Les procédures ont concerné : dans l'une, des appareils de musculation ; dans l'autre, des produits de nettoyage. Les infractions : dans les deux, les précautions d'emploi et les mises en garde.

Les langues en cause : l'anglais, accompagné de l'italien, dans l'une, du japonais, dans l'autre.

Le premier tribunal a débouté l'association pour vice de forme. Le second l'a déclarée recevable et a prononcé des condamnations financières à son bénéfice.

Le nombre symbolique de procédures peut être expliqué, sans doute, par les effets de la loi d'amnistie du 6 août 2002, comme paraît le confirmer leur augmentation depuis le début de l'année.

Parallèlement, les juridictions supérieures ont rendu quatre arrêts. La Cour de cassation (chambre criminelle) a rejeté, au bénéfice de l'association et d'ALF (l'AFAL n'était pas partie civile), un pourvoi formé par la partie condamnée contre un arrêt rendu par la cour d'appel de Paris. La juridiction de second degré a statué sur trois appels interjetés contre trois jugements rendus en 2002 par les tribunaux de police d'Aulnay-sous-Bois, de Saint-Ouen et de Paris. Dans le premier cas, elle a confirmé la décision du tribunal de première instance au bénéfice des associations ; dans le deuxième, elle a infirmé, à leur bénéfice, le jugement de débouté ; dans le dernier, elle a infirmé, en leur défaveur, le jugement de première instance.

Toutes les procédures concernent l'application de l'article 2, alinéa 1^{er}, de la loi. Certes, il s'agit d'un article fondamental, puisqu'il intéresse la protection des consommateurs. Toutefois, le nombre de procédures engagées serait plus élevé si les autres dispositions de la loi, qui permettent aux associations d'exercer les droits reconnus à la partie civile (article 3, information du public, article 6, colloques...), faisaient l'objet de procès-verbaux d'infraction dressés par les officiers et agents de police judiciaire, comme le prévoit le texte.



La poursuite de leur sensibilisation est indispensable pour que la loi soit appliquée dans ces domaines et que les associations puissent ainsi contribuer à son efficacité.

Jean-Claude AMBOISE

SUR L'INTERNET

www.sdv.fr/orthonet/

Jeux, documentation, lexique, possibilité d'interroger des linguistes sur des cas particuliers. Les questions fréquentes font l'objet d'une rubrique détaillée, avec les explications nécessaires.

La neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, consultable en ligne, et qui s'arrêtait à *mappemonde*, a été enrichie et contient maintenant les mots de *A* à *moudre* :

<http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>

Le *Trésor de la langue française informatisé* (TLFi), dictionnaire encyclopédique réalisé par le CNRS, disponible en ligne, a changé d'adresse et peut être désormais consulté ici :

<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Jacques PÉPIN

EXTRAITS DE LA LETTRE DU CSA*

Des mots pour le dire

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France vient de publier dans la collection « Enrichissement de la langue française » un recueil intitulé *Cent termes français du vocabulaire technique*. Les cent termes ont été choisis dans un ensemble de près de quatre mille termes publiés au *Journal officiel* par la Commission générale de terminologie et de néologie, après approbation de l'Académie française. Ils appartiennent à des secteurs d'activité spécifiques, de l'informatique à l'économie, en passant par l'automobile ou l'énergie nucléaire.

Certains termes recommandés ne sont guère employés dans les médias audiovisuels, qui recourent à leurs équivalents étrangers¹. Ainsi, dans les journaux d'actualité ou les émissions sur l'économie, nous pouvons entendre les *stock options* pour les **options sur titres**, les *joint ventures* pour les **coentreprises**, le *cobranding* pour le **cogriffage** ou son synonyme l'**alliance de marques**, le *discount* pour le **discompte**, le *turnover* « du personnel, du chiffre d'affaires ou des stocks d'une entreprise » pour la **rotation** et le *benchmarking* qui, pour désigner « la procédure d'évaluation par rapport à un modèle reconnu, inscrite dans une recherche d'excellence », a pourtant trois équivalents possibles : la **référenciation**, avec pour synonymes l'**étalonnage** et le **parangonnage**.

Si en général les commentateurs sportifs restent fidèles aux **entraîneurs**, les sportifs eux-mêmes préfèrent les *coachs*, qui aujourd'hui sont sortis des stades, sans équivalents français, appelés par les directrices et les directeurs des ressources humaines pour une meilleure **gestion du savoir** (*knowledge management*), c'est-à-dire « la gestion du capital intellectuel de l'entreprise ».

Quelques termes privilégiés ont eu immédiatement les faveurs des médias, comme les **baladeurs**, le **covoiturage** systématiquement employé, les **voyagistes**, préférés aux **organiseurs de voyages**, même si l'on entend le terme « tour-opérateur », qui ne doit pas être employé, ou encore l'équivalent étranger *tour operator*.

Les **stadiers** et les **stadières** ont très vite été adoptés dans le vocabulaire sportif. Enfin, le **courriel** a été promu par les médias audiovisuels et certains journaux, avant même sa parution au *Journal officiel*.

Cependant, il reste encore beaucoup d'efforts à accomplir, notamment dans le domaine de l'internet, pour faire connaître et faire aimer les termes français tels que l'**arrosage** (*spamming*), le **bombardement** (*bombing*), les **messages incendiaires** (*flames*), sans oublier les **fouineurs** (*hackers*) différents des **pirates** (*crackers*), pour aussi faire en sorte que la terminologie française soit adoptée par les familiers de la **TAM**, sigle de **toile d'araignée mondiale**, qui peut aussi s'abréger en **toile** ou **toile mondiale** et qui, dans les pays francophones, est la traduction des équivalents étrangers, *Web*, *World Wide Web* (*www*).

Les cent termes recommandés dans ce fascicule seront repris dans la rubrique *Langue française* du site internet du Conseil.

* Numéro 172 (avril 2004).

1. Les équivalents étrangers sont tous des termes anglais, ou plus exactement américains, à l'exception d'un seul qui vient de l'allemand, *elektronisches Stabilitätsprogramm* (ESP) ; en français : **électro-stabilisateur programmé** (ESP).

POUR LE PLAISIR ...

Reconnaissez-vous l'auteur de ce texte ? (Réponse à la page XIV.)

Je ne suis pas de ceux qui font grand état des connaissances humaines ; et je confesse néanmoins que je ne puis contempler sans admiration ces merveilleuses découvertes qu'a faites la science pour pénétrer la nature, ni tant de belles inventions que l'art a trouvées pour l'accommoder à notre usage. L'homme a presque changé la face du monde : il a su dompter par l'esprit les animaux, qui le surmontaient par la force ; il a su discipliner leur humeur brutale et contraindre leur liberté indocile. Il a même fléchi par adresse les créatures inanimées : la terre n'a-t-elle pas été forcée par son industrie à lui donner des aliments plus convenables, les plantes à corriger en sa faveur leur aigreur sauvage, les venins même à se tourner en remèdes pour l'amour de lui ? Il serait superflu de vous raconter comme il sait ménager les éléments, après tant de sortes de miracles qu'il fait faire tous les jours aux plus intraitables, je veux dire au feu et à l'eau, ces deux grands ennemis, qui s'accordent néanmoins à nous servir dans des opérations si utiles et si nécessaires. Quoi plus ? il est monté jusqu'aux cieux : pour marcher plus sûrement, il a appris aux astres à le guider dans ses voyages ; pour mesurer plus également sa vie, il a obligé le soleil à rendre compte, pour ainsi dire, de tous ses pas. Mais laissons à la rhétorique cette longue et scrupuleuse énumération, et contentons-nous de remarquer en théologiens que Dieu ayant formé l'homme, dit l'oracle de l'Écriture, pour être le chef de l'univers, d'une si noble institution, quoique changée par son crime, il lui a laissé un certain instinct de chercher ce qui lui manque dans toute l'étendue de la nature. C'est pourquoi, si je l'ose dire, il fouille partout hardiment comme dans son bien, et il n'y a aucune partie de l'univers où il n'ait signalé son industrie.

LE FRANÇAIS POUR UN CRITIQUE DE CINÉMA

PHILIPPE D'HUGUES

Le 25 mars, dans les salons de l'Institut, le lauréat du prix Richelieu 2004 démontra qu'il méritait largement les récompenses – médaille à l'effigie d'Orphée, offerte par DLF, et nombreux ouvrages des éditions Larousse – que notre président Jean Dutourd venait de lui remettre après l'avoir félicité (cf. p. 2).

Merci pour l'honneur que vous me faites et que j'apprécie à son prix, merci plus encore peut-être pour le plaisir que vous m'accordez et auquel je suis encore plus sensible. Car je pense qu'il faut préférer le plaisir non pas à l'honneur, certes, mais aux honneurs. C'est par plaisir que j'ai toujours défendu naturellement la langue française, car il n'y a rien au monde, je crois, que je préfère à ma langue maternelle et aux œuvres qui l'illustrent. Et, cela, je l'ai fait justement en parlant, et en parlant de ce que j'aime et que j'ai toujours aimé : le cinéma.

Or, comment parler du cinéma aujourd'hui sans être amené à défendre la langue française ? Il n'y a peut-être pas d'autre domaine (si, car il y a la télévision et aussi la publicité), enfin il y en a peu, où elle soit aussi menacée. Elle l'est d'abord, dans le cinéma français lui-même. Car, enfin, qu'est-ce qu'un film français, sinon un film qui d'abord parle français, s'exprime en français, est tourné dans notre langue ? Aux yeux de la loi et de la réglementation, il en fut ainsi depuis toujours. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, car pour de misérables raisons commerciales la qualité de film français peut être reconnue à des films tournés dans une autre langue, c'est-à-dire en anglais, c'est-à-dire en américain. Certes, il y a des conditions pour cela, des proportions de personnel artistique ou technique ou des questions de lieu de tournage et de *post-production*, comme on dit, à respecter. Mais, moyennant cela, la langue française, elle, a cessé d'être une condition indispensable, et voilà, depuis la réforme de 1999, décidée par le Centre national de la cinématographie, ce qui peut nous valoir de nouvelles monstruosité, comme cette fameuse *Joan of Arc*, qui nous est restée en travers du gosier, à beaucoup d'entre nous. Voici donc une exigence à formuler, une revendication : que les films français soient d'abord des films parlant français. Chaque exemple du contraire devra être stigmatisé par chacun de vous, sans exception, et pour ma part je compte ne jamais en laisser passer un seul, sans le faire avec la vigueur qui s'impose dans mes émissions, chaque fois qu'il y aura lieu.

Autre domaine, où le cinéma maltraite, ou plutôt ignore superbement, la langue française : celui des titres de films étrangers. Autrefois, ces titres,

comme ceux des pièces de théâtre ou de romans, étaient tout naturellement traduits en français : *Autant en emporte le vent*, *Le deuil sied à Électre*, *Un tramway nommé Désir*, *Les Plus Belles Années de notre vie* et cent autres aussi célèbres. Aujourd'hui, c'est de moins en moins le cas. Voici ce que l'on peut trouver en piquant au hasard dans le programme d'une semaine parisienne : *The Fighting Temptations*, *Open Range*, *Only the Strong Survive*, *Thirteen*, *Nowhere in Africa*, *The Mother*, *Arizona Dream*, *Mulholland Drive*, *Big Fish*, *Bloody Sunday*, *Master and Commander*, *Lost in Translation*, *Japanese Story*, *Last Life in the Universe...* J'ai fait le compte l'année dernière, et, sur 160 films américains présentés, plus du quart, bientôt le tiers, sont dans ce cas. Il faut tout faire pour que ce scandale cesse, et notamment alerter, voire harceler, les autorités compétentes en la matière. Pour ma part, je compte m'y employer autant que je le pourrai, et je pense que presse et autres médias devront un jour se mobiliser sur cette question cruciale. Mais il faudrait qu'en renonçant au franglais on renonce aussi au charabia pur et simple qui triomphe en ces milieux. Un exemple : l'horrible « nominé », dû à un malheureux pataqués de la pauvre Romy Schneider, qui avait au moins l'excuse d'être autrichienne et de mal maîtriser notre langue, et qui fut repris et imposé par tous les moutons de Panurge du microcosme du chaud-bise (encore un gallicisme !), sans autre forme de procès. Vous le voyez, dans mon secteur, ce n'est pas la besogne qui manque. C'est pourquoi je vous remercie particulièrement pour ce prix Richelieu qui va m'encourager à persévérer.



Philippe d'Hugues est né à Saïgon en 1931. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux et diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie.

Après avoir commencé sa carrière dans les domaines de la démographie et de la statistique (1959 à 1974), il s'oriente vers le cinéma en rejoignant le Centre national de la cinématographie (1974-1984). Il devient administrateur de la Cinémathèque française (1982-1991), administrateur général du palais de Tokyo (1986-1989) et conseiller scientifique au Centre national de la cinématographie (1989-1991).

Il a collaboré à de nombreux ouvrages – *Le Cinéma* (1984), *Dictionnaire du cinéma* (1985), *Histoire de la langue française* (2000), *Sacha Guitry* (2002)..., et aux revues *Commentaire*, *Cahiers du Cinéma*, *Cahiers de la Cinémathèque*, *Nouvelle Revue d'histoire...* Depuis 1992, il rédige des articles pour *Le Figaro*, et depuis mars 2000 il dirige le « Libre Journal du cinéma », sur Radio Courtoisie.

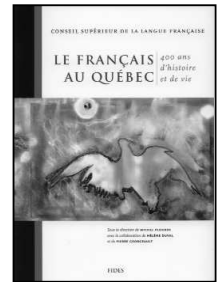
Œuvres : *Les Dieux d'Hollywood* (1990) ; *L'Envahisseur américain : Hollywood contre Billancourt* (1999) ; *Almanach du cinéma* (réédité en 2003), *Les Écrans de l'Occupation* (à paraître).

NOUVELLES PUBLICATIONS

LE FRANÇAIS AU QUÉBEC, 400 ANS D'HISTOIRE ET DE VIE

du Conseil supérieur de la langue française

Fides, Québec, 2003, 516 p., 26,68 € (en vente à la Librairie du Québec, 30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris)



Impressionnante somme de connaissances, cet ouvrage – assorti d'index commodes, d'encadrés érudits, d'heureuses illustrations – a l'avantage de croiser les points de vue (l'ouvrage réunit une soixantaine de contributions !) sans avoir les défauts des recueils (émiettement, redites). Du « *statut royal* » (1608-1750) à l'absence de statut (1760-1850), d'un « *statut compromis* » (1850-1960) à la reconquête (1960-2000), le français du Québec nous donne une belle leçon d'espoir. « *Les Canadiens [francophones] prennent graduellement conscience de leur situation sociale et économique peu reluisante ; les affaires se brassent en anglais et les emplois favorisent les anglophones. On exige des Canadiens [francophones] un bilinguisme qui mène droit à l'assimilation.* » Ne vous inquiétez pas : cette triste situation concernait la fin du XIX^e siècle, malgré le statut politique et juridique accordé au français par la Constitution canadienne (1867). À méditer !

Romain VAISSERMANN



QUI A PEUR DES SYCOPHANTES ?, de Michel COUROT

Mango littérature, « Mots et Cie », 2004, 115 p., 9 €

Ce deuxième volume des « *dictées subtiles et malicieuses* » illustre le genre littéraire qu'est la dictée. Pratique scolaire aujourd'hui tombée en désuétude, la dictée se trouve ici promue au rang de petit genre, mais de genre à part entière. Étonnant genre, à bien y réfléchir, puisque chaque texte est suivi du commentaire des difficultés qu'il recèle. Verrait-on un poème accompagné de son explication par l'auteur ? La chose s'est vue, il est vrai ; et le lecteur tire tant d'agrément de la culture générale de Michel Courot (membre de DLF) et de son érudition grammaticale que la vingtaine de textes que contient ce recueil tresse comme une couronne de poèmes en prose.

R. V.



LE FRANÇAIS AVEC JUSTE CE QU'IL FAUT D'ANGLAIS, de Bernard MOREAU-LASTÈRE

Glyphe & Biotem éditions, « Le français en héritage », 2003, 406 p., 29 €

Dans la tradition des « Ne dites pas... dites... », l'auteur, membre de DLF, s'attaque au « *drag-queen* », pour rappeler qu'on dirait mieux *travesti*, s'en prend au « *dealer* », au « *fast-food* » et à l'« *ecstasy* », pour proposer respectivement qu'on parle d'un « dileur », d'un « croque-minute » (que nous préférons aux « restovite » et « vite-bouffe » suggérés par ailleurs), de l'« extasie », quitte à faire rougir nos correcteurs orthographiques. Si les maux se francisent, les biens en feront bien autant. Inventons la « stylique » ou le « disagne » (*design*), rappelons « jeu loyal » (*fair-play*) et « boulin »

(*bowling*). L'art de n'être pas « snob » (que l'auteur reconnaît pour sien) est à coup sûr un « mieux » (*must*). Plus de trois cents anglicismes sollicitent ainsi une inventivité grâce à laquelle, on le constate, Bernard Moreau-Lastère est, parmi les néologues, en première position (la « *pole position* » n'étant pas exactement une « première ligne »).

R. V.



PETIT INVENTAIRE EXCENTRIQUE DU Z, de Jean-Luc HENNIG

Zulma, 2004, 223 p., 15 €

En seize essais, guère hésitants, l'auteur ose explorer les z, surtout ceux placés à l'initiale : jusqu'ici, les dictionnaires inverses avaient seuls placé cette dernière lettre en premier. Fascinant périple qui vous amène des noms propres les plus exotiques (« *Zanzibar* », « *Zulma* ») aux noms communs importés (comme « *puzzle* »), parfois inouïs (tel le « *zaratan* ») et toujours étonnants (les cruciverbistes apprécient l'« *evzone* » !). L'essayiste virtuose, pour s'attacher à la lettre qui fait zozoter quand vous ne la taisez pas, ne manque jamais d'esprit et nous convainc que l'arbitraire de notre alphabet, sinon de notre langue, a aussi du talent.

R. V.



LA FABRIQUE DE LA LANGUE. DE FRANÇOIS RABELAIS À RÉJEAN DUCHARME, de Lise GAUVIN

Seuil, « *Points* », 2004, 342 p., 9,95 €

Ignorez les repères bibliographiques pesamment placés à la fin de chaque partie et vous obtiendrez une excellente histoire des liens entre les grands écrivains et la langue française, les premiers intervenant souvent – c'est fort heureux – dans les débats concernant la seconde. Spécialiste de littérature francophone, la Québécoise Lise Gauvin prend le temps d'examiner des auteurs rarement étudiés à ce sujet (Sue, Jarry, Glissant, Tremblay) et montre comment suivre la chronologie revient à établir à chaque époque un bilan entre les tendances créatives et le conservatisme linguistique. L'attention spéciale de l'essayiste à Rabelais et à Céline montre assez que ce combat de tout temps transcende les clivages entre le « bel usage » des classiques et « l'émotif ».

R. V.



LE PRINTEMPS FRANÇAIS OU DE LA NAISSANCE DES MOTS, de Laurent DUBÉ

Septentrion, Québec, 2003, 177 p., 21,30 €

Deux parties inégales à tout point de vue : la première, novatrice, était la plus dure et ne fut guère réussie ; la seconde, traditionnelle, se lit agréablement. L'auteur part d'abord des étymons latins ou grecs pour dresser la liste des mots français en découlant, quitte à quelques affirmations péremptoires de points encore discutés ; il donne ensuite l'étymologie curieuse d'environ mille mots. Le « *punch* » (la boisson), « *esquinter* » et le « *Pentagone* » se retrouvent ainsi sous la bannière du « *cinq* » ; la « *pie-grièche* », le feu « *grégeois* », un « *grigou* », le « *grisou* » et le « *vert-de-gris* » se retrouvent sous « *Grèce* ». Ultime énigme : qu'est-ce qui réunit étymologiquement « *andouiller* », « *aveugle* », et « *bigle* » ? Vous en retrouverez votre latin : *ante-oculare*, *ab oculis* et *bis-oculare* !

R. V.



ÉVITEZ LE FRANÇAIS, PARLEZ FRANÇAIS !, d'Yves LAROCHE-CLAIRE
Albin Michel, « Les Dicos d'or », 2003, 294 p., 12 €

Cet ouvrage pourrait convenir à ceux qui ne disposent pas (encore) de celui, beaucoup plus complet, de notre ami linguiste Alfred Gilder : *En vrai français dans le texte* (Le Cherche Midi, 1999, cf. DLF, n° 194, p. 60). Il est regrettable que l'auteur, polytechnicien lausannois, ne l'ait pas cité dans une bibliographie (non plus que *Le Robert des anglicismes*, 1981), ce qui permet à Bernard Pivot d'affirmer en préface : « Voici le premier dictionnaire français-français [...] un événement ! » Et pourtant, le magazine *Lire* avait bel et bien présenté, en son temps, « le Gilder »... Mystères de l'édition.

Nicole VALLÉE



LAROUSSE PRATIQUE. DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS AU QUOTIDIEN, collectif

Larousse, 2003, 1 664 p., 25 €

Ce dictionnaire d'un type nouveau répond aux besoins de tous ceux qui cherchent à mieux écrire ou s'exprimer. Dans un format maniable et souple, les définitions des mots (40 000) sont assorties de l'étymologie, de la phonétique, d'exemples pour chaque sens, de synonymes et d'antonymes, de locutions et d'expressions. Les difficultés que l'on peut rencontrer avec 8 000 d'entre eux – prononciation, orthographe, confusion avec un autre mot – sont clairement expliquées. Enfin, outre de nombreux conseils de présentation et de rédaction, une centaine de tableaux de synthèse rappellent grammaire, conjugaison et orthographe. Difficile de s'en passer !

Guillemette MOUREN-VERRET

Nous vous recommandons le nouvel ouvrage de notre administrateur :

- *Étonnantes Étymologies*, de Jean-Pierre Colignon (Albin Michel, « Les Dicos d'or », 2004, 174 p., 10 €).

Signalons aussi :

- *Le Grand Livre de la langue française*, sous la direction de Marina Yaguello (Seuil, 2003, 545 p., 28,50 €).
- *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial (1718-1786)*, de Joseph Philibert Le Roux, présentation et édition critique par Monica Barsi (Champion, « Lexica mots et dictionnaires », 2003, 912 p., 135 €).
- *Atlas des langues du monde. Une pluralité fragile*, de Roland Breton, Joshua A. Fishman (Autrement, 2003, 80 p. illustrées, 14,05 €).
- *La Culture française à la dérive*, de Gérard Blua (Max Milo Éditions, 2003, 131 p., 15 €).
- *Dictionnaire de vocabulaire. Tome I : les mots et des idées. Tome II : les locutions et les expressions*, de Micheline Sommant (Pocket, 2003, respectivement 256 p., 5,50 € et 595 p., 8,60 €).
- *Accordez vos participes !*, de Micheline Sommant (Albin Michel, « Les Dicos d'or », 2004, 160 p. 10 €).
- *Le Jourde et Naulleau : précis de littérature du xx^e siècle*, de Pierre Jourde et Éric Naulleau (Mots & Cie, « Humour », 2004, 13,50 €).
- *Et vos enfants ne sauront pas lire... ni compter*, de Marc Le Bris (Stock, 2004, 404 p., 20,99 €).